

Guide des parcours de formation DES EMPLOIS D'AVENIR



Rhône-Alpes

SOMMAIRE

1/ QU'EST-CE QU'UN EMPLOI D'AVENIR ?.....	2
2/ LES DISPOSITIFS MOBILISABLES.....	5
3/ LES FINANCEMENTS DE FORMATION SPECIFIQUES AUX EMPLOIS D'AVENIR.....	6
a- Financement par l'OPCA.....	6
FICHES CONTACTS OPCA.....	7
b- Les financements par le Conseil Régional Rhône Alpes	47
b1 - en amont de l'entrée en Emploi d'Avenir.....	47
b2 - durant l'Emploi d'avenir.....	50
b3 – une formation pour se préparer à l'accès à un emploi durable.....	51
c- Les financements par le CNFPT.....	51
c1 - dispositif d'accompagnement des emplois d'avenir	51
c2 - dispositif de formation de tuteurs.....	52
c3 - information et actions partenariales.....	52
c4 - l'offre de formation spécifique aux emplois d'avenir.....	52
4/ LES AIDES COMPLEMENTAIRES DE DROITS COMMUNS	53
a- Pôle Emploi :	53
b- Les Missions Locales :	60
b1 – le Fonds Aide aux Jeunes.....	60
b2 – le micro crédit.....	61
5/ LES AIDES SPECIFIQUES PUBLIC HANDICAPE :	61
a- L'aide AGEFIPH aux Emplois d'Avenir	61
b- Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique	62
6/ OU TROUVER L'INFORMATION SUR LES FORMATIONS	63
7/ LES OUTILS POUR ALLER PLUS LOIN	68
a- Les documents utiles	68
b- Les liens utiles.....	68
c- Les contacts OPCA par département	71
AIN.....	71
ARDECHE.....	72
DROME	73
ISERE.....	74
LOIRE	75
RHONE.....	76
SAVOIE	77
HAUTE-SAVOIE.....	78
d- la liste des conseillers des Missions Locales de Rhône-Alpes	79
e- la liste des contacts départementaux du CNFPT	92
f- l'organisation territoriale du FIPHP	92
g- autres structures d'aide et de conseil dans les territoires.....	92
h- les FAQ sur les emplois d'avenir.....	95

1/ QU'EST-CE QU'UN EMPLOI D'AVENIR ?

Les **emplois d'avenir** constituent une réponse aux difficultés particulières rencontrées par les jeunes 16-25 ans (30 ans pour le public handicapé) peu ou pas qualifiés. Ils ont pour **objectif** de proposer des solutions d'emploi et d'ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser l'insertion professionnelle.

La loi portant création des emplois d'avenir est entrée en vigueur à compter du 1er novembre 2012.

Les emplois d'avenir sont conclus sous la forme de contrat unique d'insertion (CUI) mais comportent des dispositions spécifiques (cf. instruction n° 2012-156 du 14 novembre 2012 relative à la mise en œuvre des Emplois d'avenir).

L'État a confié aux Missions Locales et aux Cap Emploi (pour le public handicapé) la prescription et le suivi des emplois d'avenir.

Les **emplois d'avenir**, ce sont 150 000 emplois soutenus par l'Etat en faveur de ces jeunes pour leur permettre de rentrer avec succès dans la vie professionnelle. En contrepartie d'un soutien financier de l'Etat, l'employeur crée un emploi et s'engage à former la personne recrutée.

En Rhône-Alpes, l'objectif régional est de 7200 emplois d'avenir, dont 10 % dans le champ marchand.

Les emplois d'avenir sont conclus pour une durée de 3ans, pouvant être réduite par dérogation à 1 an. Ce sont des contrats uniques d'insertion (CUI), à temps plein, en CDI ou en CDD.

a- Objectif

Faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification de jeunes sans emploi.

Les **emplois d'avenir** ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, par leur recrutement dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois.

Qui peut recruter ?

Le secteur non marchand

- Les employeurs du secteur non marchand sont principalement concernés. :
- Les organismes de droit privé à but non lucratif telles que les associations et les fondations
- Les collectivités territoriales et leurs groupements
- Les autres personnes morales de droits public tels que les hôpitaux ou les établissements publics du secteur médico-social
- Les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public, notamment les organismes de l'HLM
- Les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)
- Les Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEICQ)

Le secteur marchand

L'arrêté préfectoral du 19 juillet 2013 ouvre les emplois d'avenir à toutes les entreprises du secteur marchand

Dans ce cas l'employeur doit proposer au titulaire d'un emploi d'avenir une perspective de qualification et d'insertion professionnelle durable, en particulier en terme de maintien dans l'emploi à l'issue de ce dernier

b- Qui peut être recruté ?

Des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés)

Possibilité de recruter des jeunes de niveau Bac+3 s'ils sont issus de zones urbaines sensibles ou de zones de revitalisation rurale inscrits au chômage depuis plus d'un an.

Sont prioritaires :

Les jeunes ayant un projet professionnel dans le secteur non-marchand qui ne parviennent pas à accéder à un premier poste

Les jeunes dont le diplôme ne permet pas d'accéder à un emploi sur le bassin d'emploi

Les jeunes diplômés connaissant des discriminations à l'emploi en raison de leur lieu de résidence ou de leur handicap ou rencontrant des difficultés de mobilité géographique.

c- Quel type de contrat ?

L'emploi d'avenir est un contrat aidé, l'Etat prend par conséquent en charge une partie de la rémunération afin de diminuer les coûts d'embauche et de formation.

Ce peut être dans le cadre d'un:

- **Contrat à durée indéterminé**
- **Contrat à durée déterminé**

Dans ce cas, il est soit conclu pour une durée minimale d'un an (renouvelable) et maximale de 3 ans. Néanmoins, à titre dérogatoire, afin de permettre au jeune d'achever son parcours de formation, une prolongation pouvant aller jusqu'à une durée maximale de 5 ans peut être autorisée

Le poste occupé doit être à temps plein. Il peut toutefois être à temps partiel ou à mi-temps, avec l'accord du jeune et après autorisation du référent du Service Public de l'emploi lorsque :

- Le parcours ou la situation du jeune le justifient, notamment pour faciliter le suivi d'une action de formation
- Lorsque la nature de l'emploi ou le volume de l'activité ne permet pas l'embauche du jeune à plein temps

d- La rémunération

La rémunération correspondant aux fonctions exercées : SMIC minimum

L'aide de l'État pour l'embauche d'un jeune en emploi d'avenir est de 75 % du SMIC* brut pour les employeurs du secteur non marchand et 35 % pour le secteur marchand (cf. arrêté du ministre de l'Emploi et du ministre du Budget). Pour les entreprises d'insertion, un taux intermédiaire de 47 % d'aide de l'État est appliqué.

Simulation emploi temps plein secteur non marchand

Rémunération brute niveau SMIC (au 1er janvier 2013) 1430 €

Montant de l'aide 1072 €

Reste à payer pour l'employeur 358 €

Simulation emploi temps plein secteur marchand

Rémunération brute niveau SMIC (au 1er janvier 2013) 1430 €

Montant de l'aide 500 €

Reste à payer pour l'employeur 930 €

Pour information, Uniformation a mis en ligne un simulateur permettant de calculer le coût réel d'un salarié en emploi d'avenir

<http://www.emploisdavenir-uniformation.fr/espace-entreprise/>

Les employeurs du secteur non marchand bénéficient de surcroît d'une exonération du paiement des cotisations patronales de sécurité sociale dues au titre des assurances sociales et des allocations familiales, dans la limite d'un montant de rémunération égal au SMIC, ainsi que d'une exonération de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage, de la participation à l'effort de construction.

e- Les engagements de l'employeur

- **Proposer une offre de poste adaptée-** Elle devra faire apparaître la capacité d'encadrement, les compétences que le jeune va acquérir, les possibilités éventuelles de pérennisation, la disposition de nature à assurer la professionnalisation du jeune
- **Désigner un tuteur**
- **Formaliser un parcours d'accompagnement** (période d'immersion, formation ...) : l'employeur s'engage à la signature du contrat sur le principe de la formation, les modalités pourront ensuite être discutées dans le cours du contrat avec la mission locale ou Cap emploi.

f- Le parcours de formation

Construction du parcours de formation

Des premiers éléments sur le parcours de formation prévisionnel sont intégrés à la demande d'aide de l'employeur.

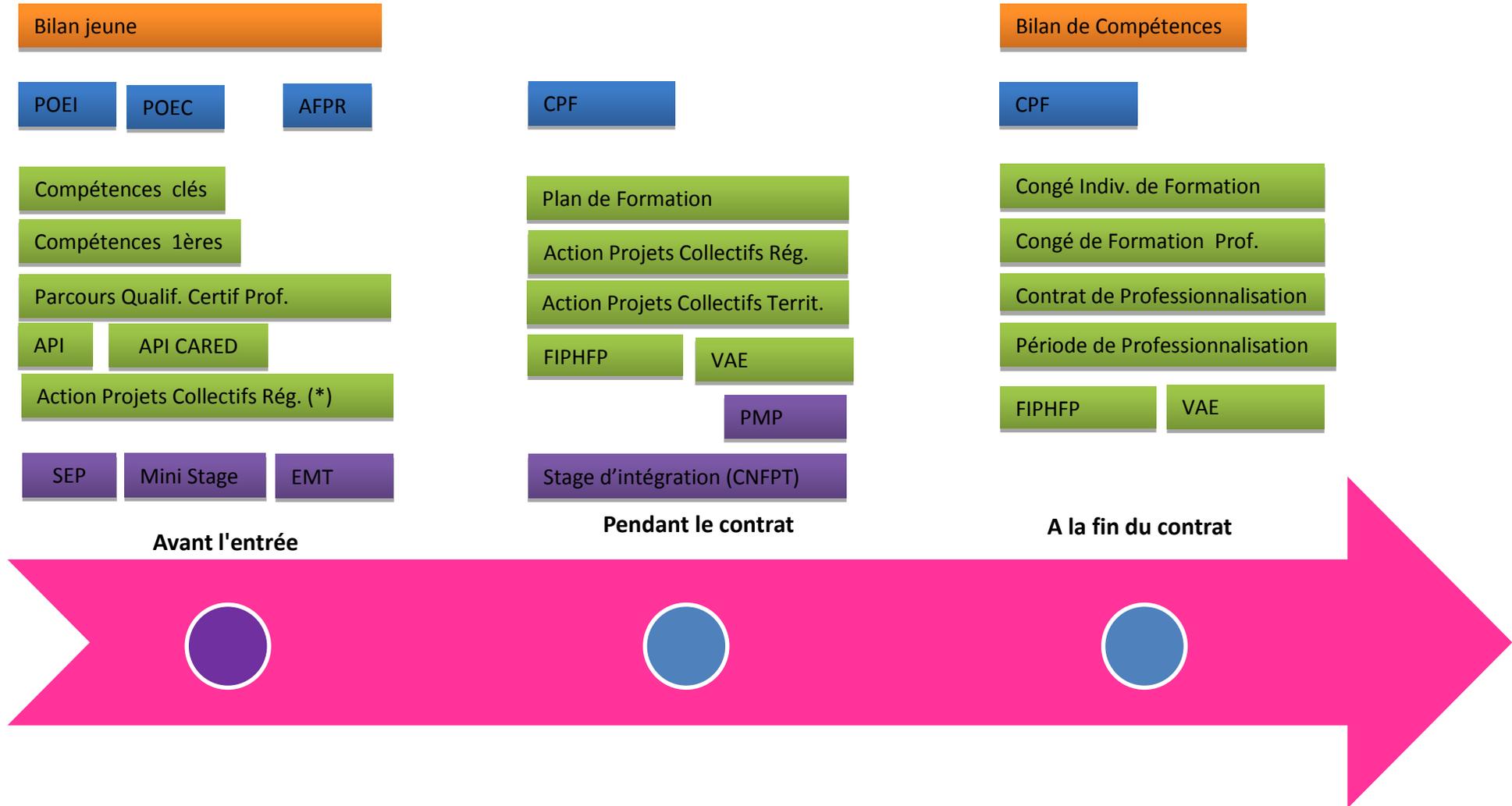
Le référent du suivi personnalisé intervient en appui pour la construction du parcours de formation et informe l'employeur sur les moyens financiers mobilisables (plan de formation de l'employeur, périodes de professionnalisation, droit individuel à la formation, etc...).

Ce plan prévisionnel pourra faire l'objet de précisions ou compléments ultérieurs au cours du parcours pour s'adapter aux besoins et aux souhaits du jeune qui seront identifiés au fur et à mesure.

En fonction du poste proposé et des besoins du jeune pour la réalisation de son projet, plusieurs types de formation peuvent être envisagés : remise à niveau ou acquisition des savoirs de base, adaptation au poste de travail, acquisition de nouvelles compétences, formation pré qualifiante, formation qualifiante.

- Aider le jeune à s'orienter
- Adapter le jeune à l'emploi
- Former le jeune (préqualif, qualif)
- Aider le jeune à découvrir l'emploi

2/ LES DISPOSITIFS MOBILISABLES



(*) = secteur de l'ESS uniquement

3/ LES FINANCEMENTS DE FORMATION SPECIFIQUES AUX EMPLOIS D'AVENIR

a- **Financement par l'OPCA**

Les OPCA sont chargés de collecter, mutualiser et redistribuer les obligations financières des entreprises en matière de formation professionnelle. Ils sont agréés et contrôlés par l'Etat. Ils appliquent les priorités de branches en matière de formation et de conseils aux entreprises et aux salariés (aide à l'émergence des besoins de compétences, construction de solution emploi-formation globales, accompagnement et pilotage de leur mise en œuvre).

Il existe plusieurs types d'OPCA :

Les OPCA de branche

- ◆ AFDAS (Secteur de la culture, de la communication et des loisirs)
- ◆ ANFA (Services automobiles)
- ◆ ANFH (Fonction Publique Hospitalière)
- ◆ CONSTRUCTYS (Bâtiment et Travaux Publics)
- ◆ FAFIEC (Sociétés d'ingénierie, études et conseil)
- ◆ FAFIH (Tourisme – Hôtellerie – Restauration – Loisirs)
- ◆ FAFSEA (Exploitations et entreprises agricoles)
- ◆ FORCO (Entreprises du commerce et de la distribution)
- ◆ INTERGROS (Entreprises du commerce de gros et du commerce international)
- ◆ OPCA 3+ (Industries de l'ameublement, du bois, des matériaux pour la construction et l'industrie et de l'intersecteur des papiers cartons)
- ◆ OPCABAIA (Banques, Sociétés d'Assurances, Mutuelles d'Assurances, Agences générales d'Assurances, Sociétés d'Assistance)
- ◆ OPCA DEFI (Chimie, pétrole, pharmacie, parapharmacie/vétérinaire, plasturgie)
- ◆ OPCA Transports (Entreprises des transports)
- ◆ OPCAIM (Industries de la métallurgie)
- ◆ UNIFAF (Secteur sanitaire, social et médico-social)
- ◆ UNIFORMATION (Economie sociale, Habitat social, Protection sociale)

Les OPCA "mixtes"

- ◆ OPCALIM (Secteur agro-alimentaire)
- ◆ ACTALIANS (Professions libérales)

Les OPCA multi-branches ou interprofessionnel

- ◆ AGEFOS-PME
- ◆ OPCALIA

Pour connaître votre OPCA, plusieurs possibilités

- ➔ Vous connaissez votre code NAF, saisissez le ici : CODE NAF
- ➔ Vous connaissez le nom de votre convention collective, trouvez le nom de votre OPCA avec le tableau joint, cliquez ici

FICHES CONTACTS OPCA

Fiches réalisées en novembre 2013 sur la base de contacts effectués par l'Afpa auprès des OPCA.
Mise à jour en octobre 2015

Une maquette a été transmise aux OPCA et renseignées par ceux-ci.
Le sigle NC signifie « non communiqué »

AFDAS

Secteur d'activité : Culture, communication, média et loisirs

Informations générales

Adresse : 3 cours Charlemagne, CS 69286 Lyon cedex 02

Téléphone : 04 72 00 23 00

Site internet : www.afdas.com / **Site internet dédié Emplois d'Avenir :** non

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts (codes NAF)

- Spectacle vivant
- Audiovisuel et production cinématographique
- Edition phonographique
- Exploitation cinématographique et distribution de films
- Edition
- Presse écrite et agences de presse
- Publicité et distribution directe
- Espaces de loisirs, d'attractions et culturels

Organisation territoriale : La délégation Centre Est couvre les régions Rhône-Alpes, Auvergne, Bourgogne et Franche Comté.

Contacts territoriaux Emplois d'avenir en Rhône-Alpes

Départements	Nom, prénom	Fonction	Adresse postale, mail, téléphone
01 – 07 – 26 – 69 (sauf Lyon)	BOMPOINT Nicolas	Chargé de mission	n.bompoint@afdas.com 04 72 00 55 02
38	PINET Isabelle	Chargée de mission	i.pinet@afdas.com 04 72 00 62 94
42 – Lyon	CHOW-CHINE Emmanuel	Chargé de mission	e.chow-chine@afdas.com 04 72 00 55 03
73 - 74	PINET Isabelle	Chargée de mission	i.pinet@afdas.com 04 72 00 62 94

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir :

- Compétences clés

Modalités de prise en charge :

- Selon les accords de branches et/ou législation en vigueur

Prise en charge Formation des tuteurs : Oui

Prise en charge des frais annexes : Non

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations :

- POE
- POEI

Modalités de prise en charge : Selon la législation en vigueur

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC

Modalités de prise en charge : NC

AGEFOS PME

Secteur d'activité : Interprofessionnels

Informations générales

Adresse : Les jardins d'entreprise, 213 rue de Gerland, BP 7077, 69348 Lyon cedex 07

Téléphone : 04 72 71 55 30

Site internet : www.agefos-pme-ra.com

Site internet dédié Emplois d'Avenir : www.agefos-pme.com/site-national/employeur/dispositifs-emploi/emplois-d-avenir/

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts (codes NAF)

AGEFOS PME assure ses services auprès des employeurs dont les branches l'ont désigné comme partenaire emploi / formation, et auprès de ceux du secteur interprofessionnel.

Organisation territoriale :

Contacts territoriaux Emplois d'Avenir en Rhône-Alpes		
Départements	mail, téléphone	Adresse postale
01	04 74 32 75 50 ain@agefos-pme.com	Zac des Bruyères 580 rue Lavoisier, BP 3 01960 Peronnas
07 – 26	04 75 41 14 15 dromeardeche@agefos-pme.com	L'Impérial 350 avenue Victor Hugo, BP 219 26002 Valence cedex
38	04 76 70 19 70 isere@agefos-pme.com	5 place Robert Schuman, BP 1535 38025 Grenoble cedex 01
42	04 77 92 20 40 loire@agefos-pme.com	81 rue de la Tour, BP 80788 42951 Saint-Etienne cedex 01
69	04 72 71 55 30 rhone@agefos-pme.com	213 rue de Gerland, BP 7077 69348 Lyon cedex 07
73	04 79 85 51 09 savoie@agefos-pme.com	993 rue du Grand Champ 73018 Chambéry cedex
74	04 50 10 21 70 hautsavoie@agefos-pme.com	L'Emeraude 3 rue des Bouvières 74940 Annecy Le Vieux

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir :

Les formations doivent se dérouler durant le temps de travail.

- Actions de formation au profit des jeunes en emplois d'avenir
- Actions de formation au profit des tuteurs des jeunes en emplois d'avenir

Modalités de prise en charge : En fonction du type de la structure

- 70% cofinancement FPSPP + 30% cofinancement Région Rhône-Alpes (si éligible, pour les structures de moins de 50 salariés)
- 70 % cofinancement FPSPP + 30 % AGEFOS PME (si structure de plus de 50 salariés)
- 70% cofinancement FPSPP + cofinancement entreprise (Poste, SNCF)

Prise en charge Formation des tuteurs : 100% des dépenses de coûts pédagogiques dans la limite de 15€ de l'heure et un maximum de 40 heures.

Prise en charge des frais annexes : Selon les règles habituelles de l'OPCA (toutefois pas de cofinancement)

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC

Modalités de prise en charge : NC

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC

Modalités de prise en charge : NC

Espace dédié aux demandes de prise en charge d'une formation

www.agefos-pme-rhonealpes.com/site-rhone-alpes/employeur/espace-telechargement

ANFA

Secteur d'activité : Services de l'automobile

Informations générales

Adresse : ZAC La Fouillouse – Parc des Lumières – 6 rue Nicéphore Niepce 69800 St Priest

Téléphone : 04 72 01 43 93

Fax : 04 78 20 17 67

Site internet : www.anfa-auto.fr / **Site internet dédié Emplois d'Avenir :** non

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts (codes NAF)

Branche des services de l'Automobile : www.anfa-auto.fr/?p1=1&p2=0&p3=0&p4=0

- Commerce et réparation
- Auto-école
- Station-service
- Contrôle technique
- Déconstruction, recyclage
- Location de voiture
- Gestion de parc auto
- Stations de lavage

Organisation territoriale : lyon@anfa-auto.fr

- Conseiller pédagogique : Romain BODIN
- Référent VAE : Sabine BOGET

Centres de formation partenaires : NC

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir : NC

Modalités de prise en charge : NC

Prise en charge Formation des tuteurs : NC

Prise en charge des frais annexes : NC

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC / **Modalités de prise en charge :** NC

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC / **Modalités de prise en charge :** NC

ANFH ALPES & ANFH RHONE

Secteur d'activité : Sanitaire, médico-social et social

Informations générales

Adresse ANFH Alpes : 51 boulevard des Alpes, 38240 MEYLAN

Adresse ANFH Rhône : 75 cours Emile Zola, BP 22174, 69603 Villeurbanne cedex

Téléphone : 04 76 04 10 40 (ANFH Alpes) / 04 72 82 13 20 (ANFH Rhône)

Site internet : www.anfh.fr/alpes (26-38-73-74)

www.anfh.fr/rhone (01-07-42-69)

Site internet dédié Emplois d'Avenir : non

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts

Fonction Publique Hospitalière

Organisation territoriale :

Contacts territoriaux Emplois d'Avenir en Rhône-Alpes			
Départements	Nom, Prénom	Fonction	mail, téléphone
01-07-42-69	BOUGERE Marie Noëlle	Déléguée régionale	rhone@anfh.fr 04 72 82 13 20
26-38-73-74	DESBROSSES Evelyne	Déléguée régionale	alpes@anfh.fr 04 76 04 10 40

Centres de formation partenaires : NC

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir :

- Formation de remise à niveau
- Préparation aux concours

- Formations qualifiantes : la thématique est choisie en concertation avec le jeune et l'employeur
- Formations diplômantes

Modalités de prise en charge :

- Jeune Emploi Avenir :
 - Prise en charge des coûts pédagogiques et des frais de déplacement et hébergement
 - Pour les formations diplômantes uniquement : prise en charge de la part de 25% du salaire du jeune restant à la charge de l'établissement pendant la durée de la formation
- Tuteur en établissement :
 - Prise en charge des coûts pédagogiques et des frais de déplacement et hébergement
- Tutorat mutualisé :
 - Coût forfaitaire d'un parcours et frais de déplacement du prestataire + faire de déplacement et hébergement du jeune

Prise en charge Formation des tuteurs : Oui

Prise en charge des frais annexes : Non

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC

Modalités de prise en charge : NC

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC

Modalités de prise en charge : NC

CONSTRUCTYS

Secteur d'activité : Bâtiment et travaux publics

Informations générales

Adresse ANFH Alpes : 3 rue de Paisy, 69574 Dardilly cedex

Téléphone : 04 37 51 12 12

Site internet : www.constructys-rhonealpes.fr

Site internet dédié Emplois d'Avenir : non

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts (codes NAF)

Bâtiment et Travaux Publics

Organisation territoriale :

Contacts territoriaux Emplois d'Avenir en Rhône-Alpes			
Départements	Nom, Prénom	Fonction	mail, téléphone
01	CAILLAT Marie France	Conseillère	Marie-France.caillat@constructys.fr 06 75 69 66 91
07-26	VERNEY Elsa	Conseillère	Elsa.verney@constructys.fr 06 89 15 98 51
38	BERGER Catherine	Conseillère	Catherine.berger@constructys.fr 06 32 55 07 75
42 sauf St Etienne	ROBERT Christophe	Conseiller	Christophe.robert@constructys.fr 06 89 15 98 53
69 Gros œuvres TP	DOUILLET Céline	Conseillère	Celine.douillet@constructys.fr 06 89 18 11 19
69 seconds œuvres	BERGER Jacques	Conseiller	Jacques.berger@constructys.fr 06 89 15 98 52
73-74	DUPUY Jean Marc	Conseiller	Jean-marc.dupuy@constructys.fr 06 89 15 98 54

Centres de formation partenaires : NC

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir :

- CQP
- Diplômes
- Formations qualifiantes

Modalités de prise en charge :

100% des coûts pédagogiques dans la limite des fonds disponibles.

Une demande préalable à tout dossier est obligatoire

Prise en charge Formation des tuteurs : Oui, au forfait de 15€ de l'heure plafonné à 40 heures

Prise en charge des frais annexes : Non

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC

Modalités de prise en charge : NC

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC

Modalités de prise en charge : NC

FAFIEC

Secteur d'activité : Branche de l'informatique, de l'ingénierie, du conseil, des études, des foires, salons, congrès, et des traductions

Informations générales

Adresse : pas d'antenne en Rhône-Alpes

Téléphone : 0 811 02 11 12

Site internet : www.fafiec.fr

Site internet dédié Emplois d'Avenir : non

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts

- L'informatique
- L'ingénierie
- Le conseil
- Les études
- Les foires, salons, congrès
- Les traductions

Organisation territoriale : NC

Centres de formation partenaires : NC

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir : NC

Modalités de prise en charge : NC

Prise en charge Formation des tuteurs : Non

Prise en charge des frais annexes : NC

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC / **Modalités de prise en charge :** NC

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC / **Modalités de prise en charge :** NC

FAFIH

Secteur d'activité : Tourisme – Hôtellerie – Restauration – Loisirs

Informations générales

Adresse : 59 rue de l'abondance, 69421 Lyon cedex 03

Téléphone : 04 72 60 26 36

Site internet : www.fafih.com

Site internet dédié Emplois d'Avenir :

www.fafih.com/sites/all/themes/fafih/uploaded_files/docs/fiche-pratique-fafih-emploi-d-avenir.pdf

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts

- Hôtels avec ou sans restaurant
- Restaurants et cafés restaurants de type traditionnel
- Restauration ferroviaire, maritime et aérienne, catering
- Cafétérias et activités du même type
- Cantines, restaurants d'entreprises, cuisines centrales
- Restauration collective sans contrat
- Traiteurs organisateurs de réception
- Cafés, débits de boissons, cafés tabacs
- Centre de bowling
- Voitures lits couchettes
- Etablissements de thalassothérapie
- Casinos jeux
- Tourisme

Organisation territoriale : Christiane FOËX : 04 72 60 26 36

Centres de formation partenaires : NC

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir :

Toute action de financement classique comme les salariés des entreprises :

- Notamment actions collectives (cf lien ci-dessous pour stages de durée courte 1 à 2 jours. www.fafih.com/catalogues-formation)

- Périodes de professionnalisation pour objectif de validation, certification

Modalités de prise en charge :

- Actions collectives prises en charge en totalité des coûts pédagogiques et en dehors du plan de formation de l'entreprise. Pour les entreprises -50 salariés + 100€ de frais annexes par salarié et par formation
- Périodes de professionnalisation : prise en charge de 30€ de l'heure dans le cadre d'une préparation d'un CQP. Minimum 150 heures – conditions 2013

Prise en charge Formation des tuteurs : Oui – 40h maximum – 15€/h – sur la contribution professionnalisation.

Spécificité du secteur relevant de la convention national collective des HCR : obligation de posséder le Permis de Former pour tout contrat en alternance signé – contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation. Formation initiale 14h ou formation perfectionnement 4h – organismes définis dans l'accord professionnel à consulter sur le site du Fafih (www.fafih.com) – prise en charge des Actions collectives 2014 ou sur le Plan de formation de l'entreprise selon conditions de prise en charge sur ce dispositif

Prise en charge des frais annexes : Non pour les entreprise de moins de 10 salariés – Oui sur le Plan de formation, pour les entreprises de 10 salariés et plus selon les conditions de prise en charge du Fafih sur ce dispositif et selon la situation de l'entreprise au regard de son investissement sur le Plan de formation

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC

- POEI
- POEC

Modalités de prise en charge : Consulter la délégation

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations :

- Dispositifs règlementaires – Plan
- Dispositifs conventionnels – Actions collectives - PPS

Modalités de prise en charge : NC

FAFSEA

Secteur d'activité : Agricole

Informations générales

Adresse : Agrapôle – 23 rue Jean Baldassini, 69 364 Lyon cedex 07

Téléphone : 04 72 37 95 75

Fax : 04 78 26 88 74

Site internet : www.fafsea.com

Site internet dédié Emplois d'Avenir : www.fafsea.com/de/de_ea.php

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts

- Production agricole : cultures spécialisées ou non spécialisées, maraîchage, horticulture, pépinières, viticulture, élevages, champignonnières, sylviculture, gemmage...
- Services à l'agriculture et au monde rural : coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), entrepreneurs des territoires (travaux agricoles et forestiers), services de remplacement, groupement d'employeurs
- Rouissage-teillage de lin
- Entreprises du paysage
- Office national des forêts
- Gardes-chasse, gardes-pêche
- Jardiniers, gardes forestiers
- Centres équestres
- Haras, sociétés d'élevage et d'entraînement des chevaux de courses
- Sociétés du pari mutuel et services communs des sociétés de courses
- Industries et commerces en gros de vins, cidres, spiritueux, sirops, jus de fruits et boissons diverses (excepté le CIF)
- Exploitants de bois et scierie (uniquement pour le CIF)
- Parcs zoologiques
- Aquaculture
- Marais salants
- Jardineries / graineteries
- Fleuristes
- Chambres consulaires
- Entreprises de vente et de services des animaux familiers
- Enseignement agricole public
- Instituts techniques

Organisation territoriale : rhonealpes@fafsea.com

Centres de formation partenaires : NC

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir : NC

Modalités de prise en charge : NC

Prise en charge Formation des tuteurs : NC

Prise en charge des frais annexes : NC

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC

Modalités de prise en charge : NC

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC

Modalités de prise en charge : NC

FORCO

Secteur d'activité : Commerce et distribution

Informations générales

Adresse : Cité Internationale – 45, quai Charles de Gaulle, CS 70051, 69463 Lyon cedex

Téléphone : 04 72 67 03 70

Site internet : www.forco.org / **Site internet dédié Emplois d'Avenir :** Non

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts

- Le commerce et la distribution à prédominance alimentaire
- Les commerces de détail non alimentaires
- Les grands magasins et les magasins multi-commerce (ex. magasins populaires)
- Le commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
- Le commerce de gros de l'horlogerie
- L'import-export
- Les magasins de bricolage
- L'optique-lunetterie de détail
- Les entreprises des métiers de la photographie, les exploitants de minilabs et les entreprises de négoce de photos
- Le commerce des articles de sports et d'équipement de loisirs
- Les entreprises à succursales du commerce de la chaussure
- Les maisons à succursales de l'habillement
- Les entreprises de vente à distance
- Le négoce et services médico-techniques

Organisation territoriale :

Contacts territoriaux Emplois d'Avenir en Rhône-Alpes			
Départements	Nom, Prénom	Fonction	Mail, téléphone
Tous départements	Christiane Lobert	Conseillère emploi formation	04 72 67 07 55 clobert@forco.org

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir :

- Actions de formations sur les compétences transversales pour la sécurisation du parcours professionnel du jeune
- Actions de formation sur les compétences permettant d'occuper un autre emploi

Modalités de prise en charge : 70% du coût pédagogique

Prise en charge Formation des tuteurs : Plafond à 15€/heure dans la limite de 40heures

Prise en charge des frais annexes : Sur le plan de formation

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations :

- POE

Modalités de prise en charge : Selon modalités en cours

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations : Contrat de professionnalisation

Modalités de prise en charge : Selon les modalités en cours

INTERGROS

Secteur d'activité : Commerce de gros et international

Informations générales

Adresse : Parc Valad – Bat. 6 Hall B – 1 rue des Vergers 69760 Limonest

Téléphone : 04 26 55 39 30

Fax : 04 26 55 39 31

Site internet : www.intergros.com

Site internet dédié Emplois d'Avenir : Non

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts

- Bétail (commerce en gros)
- Bois d'œuvre (négoce)
- Bonneterie, lingerie, confection, mercerie (commerce de gros)
- Commerces de gros
- Commission, courtage et commerce intracommunautaire
- Conditionnement, commercialisation et commerce intracommunautaire
- Conditionnement, commercialisation et transformation des œufs
- Fruits et légumes (expédition et exportation)
- Jouets, bibeloterie, bazar (commerces de gros)
- Matériaux de construction (négoce)
- Produits du sol, engrais et produits connexes (négoce et industrie)
- Quincaillerie, fournitures industrielles, fers et métaux (commerce en gros)
- Tissus, tapis et linge de maison (commerce de gros)

Organisation territoriale :

Contacts territoriaux Emplois d'Avenir en Rhône-Alpes			
Départements	Nom, Prénom	Fonction	Mail, téléphone
Tous départements	Annoncia FONTAINE		01 60 95 46 57 a.fontaine@intergros.com

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir : NC

Modalités de prise en charge : NC

Prise en charge Formation des tuteurs : NC

Prise en charge des frais annexes : NC

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC / Modalités de prise en charge : NC

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC / Modalités de prise en charge : NC

OPCA 3+

Secteur d'activité : Industries de l'Ameublement, du bois, des matériaux pour la construction et l'industrie, et de l'inter-secteur Papiers Cartons

Informations générales

Adresse Lyon : 33, avenue du Docteur Lévy – Bat. 51 – Parc Club du Moulin à vent 69200 Vénissieux

Adresse Grenoble : 93 bis, rue Général Mangin 38100 Grenoble

Téléphone : 04 76 49 85 10

Fax : 04 76 96 97 13

Site internet : www.opca3plus.fr

Site internet dédié Emplois d'Avenir : Non

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts (codes NAF)

Voir liste des CC : www.opca3plus.fr/files/5058909f63fc.pdf

- Industries de Carrières et Matériaux
- Céramiques de France – Industries
- Industries de la fabrication de ciments
- Industries de Tuiles et Briques
- Fabrication de la Chaux
- Ameublement – Fabrication
- Travail mécanique du bois, scieries, négoce et importation des bois
- Exploitations forestières scieries agricoles
- Production de Papiers-Cartons et Celluloses
- Menuiseries, Charpentes et constructions industrialisées
- Industries du bois de pin maritimes en forêt de Gascogne
- Panneaux à base de bois
- Fabriques d'articles de papeterie et bureau
- Transformation des papiers-cartons et pellicule cellulosique
- Transformation des papiers-cartons et industries connexes
- Distribution et commerce de gros des papiers-cartons
- Industries de cartonnages (carton)

Organisation territoriale :

Contacts territoriaux Emplois d'Avenir en Rhône-Alpes			
Départements	Nom, Prénom	Fonction	Mail, téléphone
01-07-26-38-73-74	DI CHIARO Jennyfer	Assistante Territoriale	j.dichiaro@opac3plus.fr 04 76 49 85 10
42-69	ALMODOVAR Isabelle	Assistante Territoriale	i.almodovar@opac3plus.fr 04 37 90 04 64

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir : Nous consulter

Modalités de prise en charge : Nous consulter

Prise en charge Formation des tuteurs : NC

Prise en charge des frais annexes : NC

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations : Nous consulter

Modalités de prise en charge : Nous consulter

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations : Nous consulter

Modalités de prise en charge : Nous consulter

OPCA BAIA

Secteur d'activité : Banques, Sociétés et Mutuelles d'Assurance, Agents Généraux d'Assurance et Sociétés d'Assistance

Informations générales

Adresse : pas d'antenne en Rhône-Alpes

Téléphone : 01 55 50 49 50

Fax : 01 45 26 70 08

Site internet : www.opcabaia.fr

Site internet dédié Emplois d'Avenir : Non

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts (codes NAF)

- Banques
- Sociétés et Mutuelles d'Assurance
- Agents Généraux d'Assurance
- Sociétés d'Assistance

Organisation territoriale : Contact indiqué sur le site pour la région Rhône-Alpes

Astride Saint-Victor ANATERE (Conseillère Rhône-Alpes) : 01 55 50 49 60 / aanatere@opcabaia.fr

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir : NC

Modalités de prise en charge : NC / **Prise en charge Formation des tuteurs :** NC

Prise en charge des frais annexes : NC

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC / **Modalités de prise en charge :** NC

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC / **Modalités de prise en charge :** NC

OPCA DEFI

Secteur d'activité : Industries chimiques, pétrolières, pharmaceutiques et de la plasturgie

Informations générales

Adresse : Immeuble la Ferrandière – 39 rue de la Cité 69441 Lyon cedex 03

Téléphone : 04 72 34 43 57

Fax : 04 72 33 10 67

Site internet : www.opcadeni.fr

Site internet dédié Emplois d'Avenir : Non

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts

- Industries chimiques
- Industrie du pétrole
- Entreprises du médicament
- Fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire
- Transformation des matières plastiques

Organisation territoriale :

Contacts territoriaux Emplois d'Avenir en Rhône-Alpes			
Départements	Nom, Prénom	Fonction	Mail, téléphone
01	Emilie CERETTO	Conseillère formation	06 89 86 29 13/04 72 34 43 72 e.ceretto@opcadeni.fr
07-26	Adeline CLEMENTZ	Conseillère formation	06 15 84 63 69/04 72 34 43 73 a.clementz@opcadeni.fr
38-73-74	Laurence ROSSI	Conseillère formation	06 20 00 57 98 l.rossi@opcadeni.fr
42	Marie MIELCZAREK	Conseillère formation	06 13 52 32 94 m.mielczarek@opcadeni.fr
69	Magali SCHOT	Conseillère formation	06 29 40 77 69/04 72 34 43 74 m.schot@opcadeni.fr

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir : NC

Modalités de prise en charge : NC

Prise en charge Formation des tuteurs : NC

Prise en charge des frais annexes : NC

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC / Modalités de prise en charge : NC

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC / Modalités de prise en charge : NC

OPCA TRANSPORTS

Secteur d'activité : Transports

Informations générales

Adresse pour le 01 – 42 – 69 : 59 chemin du Moulin Carron 69570 Dardilly

Téléphone : 04 72 19 15 45

Adresse pour le 07 – 26 – 38 – 73 – 74 : Rue du rocher de Lorzier Novesparc 38430 Moirans

Téléphone : 04 76 35 77 83

Site internet : www.opca-transport.com

Site internet dédié Emplois d'Avenir : Non

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts

- Transports routiers de marchandises, transports routiers collectifs de voyageurs
- Transports sanitaires
- Transports publics urbains de voyageurs
- Transports fluvial de fret et de passagers
- Transports maritimes (fret et passagers)
- Ports et manutention
- Agences de voyages et de tourisme

Organisation territoriale :

Contacts territoriaux Emplois d'Avenir en Rhône-Alpes			
Départements	Nom, Prénom	Fonction	Mail, téléphone
Tous départements	Morgane BLE	Assistante régionale	04 72 19 15 45 Rhône-alpes@opca-transport.com

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir : Toute formation

Modalités de prise en charge :

- Durée minimum : 70h
- Durée maximum : 450h

- Taux de prise en charge variable en fonction du secteur et de la formation pouvant aller de 7.5€HT à 15€HT

Prise en charge Formation des tuteurs : Conforme aux dispositions légales. Possibilité de formation tuteur par le biais d'une formation tuteur e-learning T.Tutorat.

www.opca-transports.com/tservices/formation-tuteur

Contactez l'OPCA TRANSPORTS

Prise en charge des frais annexes : Possibilité sur le plan de formation pour les entreprises de plus de 10 salariés

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations : Contacter l'OPCA-TRANSPORTS

Modalités de prise en charge : Contacter l'OPCA-TRANSPORTS

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations : Contacter l'OPCA-TRANSPORTS

Modalités de prise en charge : Contacter l'OPCA-TRANSPORTS

OPCAIM

Secteur d'activité : Métallurgie

Informations générales

Adresses : 7 ADEFIM relais de l'OPCAIM

ADEFIM de l'Ain : 1 Bis, Allée des Tyrandes - B.P. 16 01960 PERONNAS

ADEFIM Drome Ardèche : Maison de l'industrie, 21 rue Pierre Mechain - BP 10028 26901 VALENCE CEDEX 9

ADEFIM de l'Isère : 19 rue des berges 38024 GRENOBLE CEDEX 1

ADEFIM Loire : 16 rue de L'ETIVALLIERE - BP 709 42950 ST ETIENNE CEDEX 9

ADEFIM Rhodanienne : CITE DES ENTREPRISES, 60 AVENUE JEAN MERMOZ 69372 LYON CEDEX 08

ADEFIM de la Savoie : La Maison de l'Entreprise, 286, rue de la Briquerie- B.P. 91 73291 LA MOTTE SERVOLEX CEDEX

ADEFIM de la Haute-Savoie : MAISON DES ENTREPRISES, 27 rue Royale - BP 2320 74010 ANNECY CEDEX

Téléphone : voir ci-dessus

Site internet : <http://www.opcaim.com> / **Site internet dédié Emplois d'Avenir** : Non

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts (codes NAF)

Entreprises relevant de la Métallurgie

Organisation territoriale :

Contacts territoriaux Emplois d'avenir en Rhône-Alpes			
01	MAYORAL Patrice	Responsable	TEL 0474320259 / FAX 0474328625 adefim01@adefim.com
07/26	SESTIER Christine	Responsable	TEL 0475418551 / FAX 0475419001 adefim2607@adefim.com
38	LARDENOIS François-Louis	Responsable	TEL 0476414949 / FAX 0476903792 adefim38@adefim.com
42	HOUVENAEGHEL Béatrice	Responsable	TEL 0477928984 / FAX 0477708985 adefimloire@adefim.com
69	RICHARD Bruno	Responsable	TEL 0478770608 / FAX 0478770646

			adefim.rhodanienne@adefim.com
73	CHEsNEAU Hélène	Responsable	TEL 0479651680 / FAX 0479653383 adefim.savoie@adefim.com
74	BOICHON Agnès	Responsable	TEL 0450330060 / FAX0450101147 adefim74@adefim74.com

Centre de formation partenaire : Non

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir : NC

Modalités de prise en charge : Dispositifs OPCAİM

Prise en charge Formation des tuteurs : NC

Prise en charge des frais annexes : NC

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations : POE, AFPR, CARED

Modalités de prise en charge : www.opcaim.com

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations : contrats en alternance

Modalités de prise en charge : NC

OPCALIA

Secteur d'activité : Interprofessionnels et interbranches (29 branches adhérentes)

Informations générales

Adresse : 66 avenue Jean Mermoz ; BP 8048, 69351, Lyon cedex 08

Téléphone : 04 78 77 06 06 87 **Fax :** 04 78 77 06 88

Site internet : <http://www.opcalia.com> / **Site internet dédié Emplois d'Avenir :** <http://www.opcalia.com/employeurs/recruter-vos-salaries/emplois-davenir/>

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts (codes NAF)

32 branches professionnelles adhérentes :

3D | Activités du déchet | Banque Populaire | Caoutchouc | Chaussure | Coopératives de consommateurs | Couture | Cordonnerie | Cristallerie | Cuir & Peaux | Énergie et environnement | Enseignement privé | Entretien textile | Esthétique | Habillement | Industries du verre mécanique | Industries du jouet et de la puériculture | Manutention et nettoyage aéroportuaire | Manutention et nettoyage ferroviaire | Maroquinerie | Prévention sécurité | Prothésistes dentaire | Services de l'eau | Recyclage | Services funéraires | Télécoms | Textile | Transformation volaille | Transport aérien

et 10 secteurs d'activités partenaires :

Assainissement | Associations et entreprises d'insertion | Autoroutes | Entreprises Adaptées | Organismes de Formation | GEIQ | Groupements d'employeurs | Jeux vidéo | Médecine du travail | Sport

Contacts territoriaux Emplois d'avenir en Rhône-Alpes			
Tous départements	PONCET Brigitte	Conseiller/e formation	brigitte.poncet@opcalia-ra.com 06 69 02 86 47
	HABASQUE Edith	Assistante de Gestion	edith.habasque@opcalia-ra.com 04 75 75 00 96

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir :

Toutes les formations d'adaptation au poste et de maintien dans l'emploi, ainsi que le développement des compétences ou de Validation des Acquis de l'Expérience.

Modalités de prise en charge Interprofessionnel :

Opcalia peut participer au financement de votre formation pendant l'emploi d'avenir.

Consulter la page de notre site internet dédiée aux emplois d'avenir :

<http://www.opcalia.com/employeurs/recruter-vos-salaries/emplois-davenir/>

Prise en charge Formations tuteurs : En fonction de votre secteur d'activité et de la taille de votre entreprise, des dispositions spécifiques peuvent être prévues par accord de branche ou accord interprofessionnel.

Prise en charge frais annexes : Selon les règles habituelles de l'OPCA (toutefois pas de cofinancement)

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations : POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi) : maxi 400H

Modalités de prise en charge : NC

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations : Pérennisation dans l'entreprise comme salarié classique : accès aux formations Plan ou Professionnalisation comme tout salarié de l'entreprise
Possibilité de bénéficier d'un Contrat d'Apprentissage ou de professionnalisation

Modalités de prise en charge : Prises en charge formation comme salariés classiques

OPCALIM

Secteur d'activité : Industries Alimentaires, Coopération agricole, alimentation de détail

Informations générales

Adresse : Direction territoriale Sud EST – 113, rue Marietton – 69 009 LYON

Téléphone : 04 72 53 08 26 **Fax :** 04 78 64 01 78

Site internet : <http://www.opcapl.com> / **Site internet dédié Emplois d'Avenir :**
http://www.actaliens.fr/iso_album/plaquette_emplois_avenir.pdf

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts (codes NAF)

Industries alimentaires, coopération agricole, alimentation de détail

Organisation territoriale : NC

Centre de formation partenaire : NC

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir : NC

Modalités de prise en charge : NC

Prise en charge Formation des tuteurs : NC

Prise en charge des frais annexes : NC

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC

Modalités de prise en charge : NC

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC / **Modalités de prise en charge :** NC

ACTALIANS

Secteur d'activité : Professions libérales

Informations générales

Adresse : 52 – 56, rue Kléber – 92309 Levallois-Perret cedex

Téléphone : 01 46 39 38 37

Fax : 01 46 39 38 38

Site internet : <http://www.actaliens.fr> / **Site internet dédié Emplois d'Avenir :**
http://www.actaliens.fr/iso_album/plaquette_emplois_avenir.pdf

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts (codes NAF)

- 17 branches professionnelles des professionnelles libérales
- Branche de l'hospitalisation privée à caractère commercial
 - Branche de l'enseignement privé à distance
 - Branche de l'enseignement privé hors contrat

Organisation territoriale :

Contacts territoriaux Emplois d'avenir en Rhône-Alpes			
Départements	Nom, prénom	Fonction	Adresse postale, mail, téléphone
Tous départements	HERBLOT Stéphanie	Conseillère	06 60 72 56 73 / stephanie.herblot@actaliens.fr
Tous départements	ROUSSILLON Jean-YVES	Conseiller	07 77 70 56 98 / jeanyves.roussillon@actaliens.fr

Centre de formation partenaire : NC

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir :

Tous métiers, toutes filières.

Pour exemples :

- ASH / Brancardier / Agent de stérilisation
- Animateur
- Emploi de premier niveau de qualification dans les filières administratives et technique

Modalités de prise en charge :

Selon les barèmes orientations prioritaires 2013.

Deux co financeurs sollicités pour optimiser les prises en charge : FPSPP et CNSA.

Prise en charge Formation des tuteurs : Financement à hauteur de 15 € l'heure pour un maximum de 40 h dans la limite des fonds disponibles

Prise en charge des frais annexes : Selon les orientations prioritaires 2013

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC

Modalités de prise en charge : NC

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC

Modalités de prise en charge : NC

UNIFAF

Secteur d'activité : Sanitaire, sociale et médico-sociale

Informations générales

Adresse : Immeuble Le Président – 74 Bd du 11 Novembre – CS 50039 – 69626 VILLEURBANNE CEDEX

Téléphone : 04 72 07 45 30

Site internet : www.unifaf.fr/

Site internet dédié Emplois d'Avenir :

<http://www.unifaf.fr/page.jsp?currentNodeId=538¤tPubId=15235>

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts (codes NAF)

- **Médical** : les professions médicales représentent 4 % de l'effectif de la Branche
- **Soins** : 24% de l'effectif de la Branche
- **Paramédical** : 7 % de l'effectif de la Branche
- **Travail protégé** : 3 % de l'effectif de la Branche
- **Éducatif/Social/Insertion** : 29 % de l'effectif de la Branche
- **Enseignement/Formation** : 2% de l'effectif de la Branche
- **Services et moyens généraux** : 16% de l'effectif de la Branche
- **Service administratif** : 12% de l'effectif de la Branche
- **Direction** : 3 % de l'effectif de la Branche.

Organisation territoriale : <http://www.unifaf.fr/delegation.jsp?currentNodeId=145®ionId=55>

Amandine CLARON, coordinatrice du Pôle Gestion Conseil – amandine.claron@unifaf.fr 04 72 07 36 82

Centre de formation partenaire : NC

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir :

- Toute action de formation
- Formations professionnalisantes,
- Formations relevant du socle de compétences et des savoirs de base,
- Formations visant l'obtention d'une certification (titre RNCP ou reconnaissance Branche)
- VAE
- Bilans de compétences

Modalités de prise en charge (nouvelles conditions à compter de septembre 2014)

- Prise en charge pour les formations non qualifiantes : 9,15 € de l'heure
- Prise en charge pour les formations qualifiantes (minimum de 80 heures) : 11€50/h ou 18€ /h (heures théoriques + heures de stage hors établissement) selon le niveau du diplôme visé

A ces financements s'ajoutent des aides du FPSPP jusqu'en décembre 2015.

Prise en charge Formation des tuteurs : NC

Prise en charge des frais annexes : NC

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC / Modalités de prise en charge : NC

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC / Modalités de prise en charge : NC

UNIFORMATION

Secteur d'activité : Economie Sociale, Habitat social, Protection sociale

Informations générales

Adresse : Uniformation Centre Est- 30 rue Pré Gaudry CS 69367 Lyon cedex 07

Téléphone : 0820 205 206

Site internet : www.uniformation.fr / **Site internet dédié Emplois d'Avenir :** <http://www.emploisdavenir-uniformation.fr>

Présentation de l'OPCA

Champ / Branches professionnelles couverts (codes NAF)

- Aide à domicile
- Animation
- Acteurs du lien social et familial, aide à domicile, animation,
- ateliers et chantiers d'insertion, conseils d'architecture,
- d'urbanisme et de l'environnement,
- foyers et services pour jeunes travailleurs,
- golfs,
- institutions de retraite complémentaire et de prévoyance, missions locales
- et PAIO, mutualité,
- offices publics de l'habitat,
- organisations professionnelles de l'habitat social, Pact-Arim,
- Pôle emploi, régies de quartier,
- Régime général de Sécurité sociale,
- Régime social des indépendants,
- sociétés coopératives d'HLM,
- sport,
- tourisme social et familial.

Organisation territoriale : La délégation Centre Est couvre les régions Rhône-Alpes, Auvergne.

Contacts territoriaux Emplois d'avenir en Rhône-Alpes			
Départements	Nom, prénom	Fonction	Adresse postale, mail, téléphone
01 – 69 hors Lyon & Villeurbanne	DAVID Marion	Conseillère	mdavid@uniformation.fr
07 – 26 – 3 ^e arrondissement + Villeurbanne	EXERTIER Sylvain	Conseiller	sexertier@uniformation.fr
38	SOYER Lucie	Conseillère	lsoyer@uniformation.fr
42 & Lyon	VILLETTELLE Sarah	Conseillère	svilletelle@uniformation.fr
73 – 74	VARZINIAK Muriel	Conseillère	mvarziniak@uniformation.fr

Engagements sur les emplois d'avenir

Types de formations mobilisables pour les Emplois d'Avenir :

Financement des formations destinées aux salariés en contrat d'avenir, pour des métiers de l'économie sociale tels que : Animateur socio-éducatif, Agent d'accueil, Auxiliaire de petite enfance, Cuisinier, Employé à domicile, Jardinier, Secrétaire/Assistant administratif... Et beaucoup d'autres.

Avant la signature du contrat, les candidats peut avoir recours à la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE), financée par Uniformation, en lien avec le Pôle Emploi.

Mobilisation de co-financements du Fond Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) pour répondre aux besoins du nouvel embauché en matière de savoirs de base (lire, écrire, calculer...).

Modalités de prise en charge :

- Pour les entreprises de moins de 10 salariés
Les actions inscrites dans le cadre de votre plan de formation : prise en charge du coût pédagogique dans la limite de 40 € HT par heure de formation, quelle que soit la durée de la formation. Ceci est financé avec l'appui du FIES, outil de financement de la politique transversale de l'Opcv.
- Pour les entreprises de plus de 10 salariés
Les actions inscrites dans votre plan de formation : prise en charge des coûts pédagogiques dans la limite de 25€HT par heure de formation, pour toute formation inférieure à 80 heures. Ceci est financé avec l'appui du FIES, outil de financement de la politique transversale de l'Opcv.
- La période de professionnalisation peut être mobilisée dès lors que la formation est au moins égale à 80 heures : 12€ par heure de formation, complétés par des financements spécifiques jusqu'à 25€ HT par heure de formation

Prise en charge Formation des tuteurs :

Des formations pour les tuteurs pour accompagner le jeune. Uniformation propose même le financement de la formation du tuteur et de l'accompagnement du tuteuré (les heures de formation réalisées par le tuteur en entreprise).

Prise en charge des frais annexes : dans le cadre des actions de formation, selon les barèmes en vigueur.

Dispositifs mobilisables en amont d'un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC

Modalités de prise en charge : NC

Dispositifs mobilisables après un Emploi d'Avenir

Types de formations : NC

Modalités de prise en charge : NC

b- Les financements par le Conseil Régional Rhône Alpes ¹

Afin de soutenir la mise en œuvre du dispositif Emplois d'Avenir, la région Rhône Alpes a décidé de mobiliser des fonds :

b1 - en amont de l'entrée en Emploi d'Avenir

1. La « Prestation Bilan Jeune »

Nature de l'action : réaliser un état des lieux de ses compétences et déterminer, en lien avec son référent, son orientation professionnelle au sein d'un secteur éligible aux Emplois d'Avenir.

Public : jeune de moins de 26 ans

Financement : 100% Région

Modalités : mobilisation de la programmation annuelle du C.T.E.F. et prescription directe au C.I.B.C.

2. Le « Mini-stage »

Nature de l'action : stage en entreprise d'une durée comprise entre un jour et un mois, afin de confirmer son orientation professionnelle au sein du secteur ou de l'employeur pressenti et éligibles aux Emplois d'Avenir.

Public : jeune de moins de 26 ans ou TH.

Statut : stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré.

Financement : 100% Région

Modalités : mobilisation de la programmation annuelle du C.T.E.F. et prescription à la structure gestionnaire qui établit la convention de stage et le dossier d'agrément du jeune.

3. Le « Stage d'Expérience Professionnelle » (SEP)

Nature de l'action : Le Stage d'Expérience Professionnelle (SEP) est une mesure visant à conduire les bénéficiaires vers une insertion professionnelle pérenne, et qui doit être, à ce titre, mobilisée dans une logique de parcours. Durée du SEP fixée à 3 mois maximum avec possibilité d'étendre à 6 mois maximum en changeant obligatoirement d'entreprise d'accueil

Public :

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire, ayant un niveau de qualification peu élevé et n'ayant pas une expérience professionnelle significative,

- Personnes reconnues travailleur handicapé :

o Reconnaissance de travailleur handicapé de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH),

o Allocation aux adultes handicapés (AAH) orientés vers le milieu ordinaire de travail,

o Carte d'invalidité (délivrée par la CDAPH),

o Pension d'invalidité de la Sécurité Sociale ou MSA en première, deuxième ou troisième catégorie,

o Rente d'accident du travail avec un taux d'incapacité partielle permanente (IPP) supérieur ou égal à 10%

o Pension militaire d'invalidité (à titre principal ou d'ayant droits),

o Allocation ou rente d'invalidité pompiers volontaires victimes d'accident ou de maladie contractée en service

Statut : stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré.

Financement : 100% Région

Modalités : La mise en œuvre du SEP suppose une collaboration entre une structure d'accueil (prescripteur) et une structure gestionnaire. Les structures gestionnaires sont conventionnées par la Région pour assurer la mise en œuvre du dispositif.

¹ La région Rhône Alpes et les emplois d'avenir, note du 11/02/2013 RRA-DFC

4. La programmation « Compétences Premières »

Nature de l'action : formation qui permet l'acquisition ou l'actualisation des savoirs fondamentaux nécessaires pour l'intégration sociale et professionnelle, le renforcement des savoirs de base (français, mathématiques, informatique), la réactivation des habiletés sociales et la capacité à travailler dans un collectif, la construction et/ou la confirmation du projet professionnel.

Public : jeune de moins de 26 ans ou TH.

Lorsque l'employeur sera identifié, le futur bénéficiaire d'un Emploi d'Avenir positionné sur une action de formation devra alors être considéré comme prioritaire lors des commissions d'entrée.

Statut : stagiaire de la formation professionnelle rémunéré.

Financement : 100% des coûts pédagogiques par la Région.

Modalités : mobilisation de la programmation de la Région et prescription du bénéficiaire dans Prosper.

5. La programmation « Parcours de Qualification et de Certification Professionnelles »

Nature de l'action : formation pour acquérir les compétences techniques minimums à la bonne tenue du poste identifié.

Lorsque l'employeur sera identifié, le futur bénéficiaire d'un Emploi d'Avenir positionné sur une action de formation devra alors être considéré comme prioritaire lors des commissions d'entrée pour les segments « Premiers Gestes Professionnels », « Actualisation des compétences et compléments de professionnalisation » et « Pré certification ».

Public : jeune de moins de 26 ans ou TH.

Statut : stagiaire de la formation professionnelle rémunéré.

Financement : 100% Région.

Modalités : mobilisation de la programmation de la Région et prescription du bénéficiaire dans Prosper.

6. Les « Actions Projets Individuels »

Nature de l'action : formation individuelle non mobilisable dans le cadre des programmations régionales (formation envisagée non prévue à proximité) et non certifiant.

Public : jeune de moins de 26 ans ou TH de plus de 26 ans non indemnisés par Pôle emploi.

Statut : stagiaire de la formation professionnelle rémunéré.

Financement : 100% Région ou cofinancements dans certains cas. Dans tous les cas de figure, il ne sera pas demandé de participation financière au stagiaire au titre des coûts pédagogiques.

Modalités : recherche d'une action de formation avec le jeune et saisie dans Prosper de la prescription et du devis.

7. Les « Actions Projets Collectifs Régionaux » - Volet Demandeur d'Emploi

Nature de l'action : formation collective (a minima pour 5 bénéficiaires), d'envergure locale (C.T.E.F. ou inter-C.T.E.F.), départementale ou régionale, regroupant uniquement des demandeurs d'emploi futurs bénéficiaires d'un Emploi d'Avenir ou mixant des D.E. futurs bénéficiaires d'un Emploi d'Avenir et d'autres D.E.

Sont éligibles les parcours de formation couvrant les finalités « Compétences Premières » et « Qualification » du curriculum de formation de la Région (« Premiers gestes professionnels », « Actualisation des compétences et compléments de professionnalisation », « Pré certification »). Les parcours certifiant ont vocation à être mis en œuvre en cours d'emploi.

Public : jeune de moins de 26 ans ou TH de plus de 26 ans.

Statut du bénéficiaire : stagiaire de la formation professionnelle rémunéré.

Financement : cofinancement(s) obligatoire(s) (OPCA, Etat, PLIE, Département, etc.).

Modalités : après échange préalable avec les services de la Région, et si le projet est d'envergure locale le(s) animateur(s) C.T.E.F. concerné(s) pour valider la pertinence et l'éligibilité du projet, dépôt par le porteur de l'action d'un dossier de demande de subvention dans l'extranet Subnet.

NB : Les A.P.C. et A.P.I. pourront être labellisées CARED si l'emploi d'avenir est proposé dans le cadre d'un C.D.I. à temps plein (hors TH pour le temps plein).

b2 - durant l'Emploi d'avenir

La Région mobilisera ses outils de formation, et priorisera les formations pendant le temps de travail. Son intervention ne pourra concerner que les employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Afin de participer à l'effort de formation des bénéficiaires engagés dans un parcours vers la qualification ou la certification, la Région pourra intervenir selon deux modalités.

1- Les « Actions Projets Collectifs Régionaux » - Volet Salariés fragilisés

Nature de l'action: formation sur l'une des trois finalités du curriculum de formation de la Région (compétences premières, qualification professionnelle, certification).

Deux modalités d'intervention :

- Attribution aux OPCA qui en feront la demande d'une enveloppe dédiée au cofinancement d'action de formation des bénéficiaires des Emplois d'Avenir uniquement dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (à l'exclusion du secteur marchand hors ESS, collectivités et établissements publics).

- Financement d'actions collectives de formation (au moins 5 bénéficiaires), à l'échelle supra-départementale ou régionale, à destination des salariés fragilisés, dont ceux bénéficiaires d'un Emploi d'Avenir.

Public : salariés en emplois d'avenir.

Statut du bénéficiaire : salarié.

Financement : cofinancement(s) obligatoire(s) (OPCA, Etat, PLIE, Département, etc.).

Modalités : après échange préalable avec les services de la Région pour valider la pertinence et l'éligibilité du projet, dépôt par le porteur de l'action d'un dossier de demande de subvention dans l'extranet Subnet.

2- Les « Actions Projets Collectifs Territoriaux » - Volet Salariés fragilisés

Nature de l'action : formation collective (au moins 5 bénéficiaires), à l'échelle du C.T.E.F. ou du département, et couvrant l'une des trois finalités du curriculum de formation de la Région (compétences premières, qualification professionnelle, certification).

Public : salariés en emplois d'avenir.

Statut du bénéficiaire : salarié.

Financement : cofinancement(s) obligatoire(s) (OPCA, Etat, PLIE, Département, etc.).

Modalités : après échange préalable avec le(s) C.T.E.F. et les services de la Région pour valider la pertinence et l'éligibilité du projet, dépôt par le porteur de l'action d'un dossier de demande de subvention dans l'extranet Subnet.

b3 – une formation pour se préparer à l'accès à un emploi durable

En fin d'Emploi d'Avenir, et en cas d'obtention d'une promesse d'emploi durable (C.D.I. ou contrat en alternance, à temps plein) auprès d'un employeur du secteur marchand, il sera possible de mobiliser la mesure CARED pour financer la formation préalable au recrutement.

Deux possibilités :

1- Le CARED formation individuelle

Modalités : recherche d'une action de formation avec le bénéficiaire (en lien avec les besoins du futur employeur- CDI du secteur privé exclusivement) et saisie dans Prosper de la prescription, du devis et de la convention de Coopération CARED signée.

2- Le CARED formation collectif

Modalités :

- mobilisation possible soit en montant un CARED formation collectif à destination exclusive de bénéficiaires en fin d'Emploi d'Avenir, soit en intégrant un (ou plusieurs) bénéficiaire(s) en fin d'Emploi d'Avenir à un CARED formation collectif en cours de montage ;
- après échange préalable avec les services de la Région pour valider la pertinence et l'éligibilité du projet, dépôt par le porteur de l'action d'un dossier de demande de subvention dans l'extranet Subnet.

c- Les financements par le CNFPT

c1 - dispositif d'accompagnement des emplois d'avenir

La loi du 26 octobre 2012 a confié au CNFPT la mission d'accompagner par la formation les bénéficiaires d'emplois d'avenir des collectivités territoriales. La cotisation est fixée à hauteur de 0,5% sur la rémunération des emplois d'avenir.

Ainsi par la formation, le CNFPT s'engage à accompagner des jeunes peu ou pas qualifiés, pour leur permettre d'acquérir des compétences et de s'insérer professionnellement.

Depuis le 1er janvier 2013, le CNFPT ouvre son offre de formation à ce nouveau public.

L'établissement propose ainsi une formation d'adaptation des emplois d'avenir (FAEA) à la fonction publique territoriale. D'une durée de 2 jours, elle est dispensée à tous les bénéficiaires des emplois d'avenir. Elle a pour objectif de leur permettre de se repérer dans l'environnement territorial, d'inscrire leur parcours dans un projet territorial et de leur fournir les outils pour situer leur rôle en tant qu'acteur du service public local ; identifier les droits et les obligations d'un agent de service public ; connaître le fonctionnement d'une collectivité territoriale ; s'approprier les règles communes de santé et de sécurité au travail.

Le CNFPT propose son offre dite « inter », en particulier les itinéraires métiers, permettant d'acquérir, sous forme de stages choisis « à la carte », les compétences nécessaires à l'exercice des métiers territoriaux. Il peut également accompagner les bénéficiaires des emplois d'avenir par la préparation aux concours.

c2 - dispositif de formation de tuteurs

Une action visant des publics peu qualifiés nécessite un encadrement humain de proximité qui soit de qualité pour faciliter leur insertion.

Le CNFPT propose des actions de professionnalisation des tuteurs des emplois d'avenir et met à leur disposition des outils leur permettant de mieux accompagner les jeunes pendant toute la durée du contrat d'emploi d'avenir.

c3 - information et actions partenariales

Le CNFPT concourt activement à l'information des collectivités territoriales sur le dispositif des emplois d'avenir et en particulier son volet formation en lien avec les missions locales, Pôle Emploi, les centres de gestion de la fonction publique territoriale et sous la coordination des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Le CNFPT anime des réseaux de professionnels des RH et met à profit cette animation pour mobiliser la fonction RH des collectivités territoriales (et en particulier le service formation des collectivités) sur l'accompagnement et la formation des emplois d'avenir.

c4 - l'offre de formation spécifique aux emplois d'avenir

Pour l'antenne de Lyon

<http://www.cnfpt.fr/content/emplois-davenir-offre-formation?gl=ZTQxM2NkZjk>

Votre contact à la délégation Rhône-Alpes Lyon :
Patricia ROUÉ, Assistante formation référente du dossier
patricia.roue@cnfpt.fr, Tél. 04 72 32 43 25

Pour l'antenne de Grenoble

<http://www.cnfpt.fr/content/accompagnement-du-dispositif-emplois-davenir-delegation-rhone-alpes-grenoble?gl=MGM1ZjBkNjE>

Vos contacts à la délégation Rhône-Alpes Grenoble :

- formations d'adaptation des emplois d'avenir (FAEA) à la fonction publique territoriale : Florence Ferrazzi, florence.ferrazzi@cnfpt.fr

- formations de tuteurs et pour toute question relative à l'accompagnement formatif dans le cadre du dispositif emplois d'avenir : Laurent Descot, laurent.descot@cnfpt.fr

Voir également en annexe les coordonnées des contacts départementaux

4/ LES AIDES COMPLEMENTAIRES DE DROITS COMMUNS

a- Pôle Emploi

a1- Aides liées à la formation : le dispositif d'Aides aux Frais Associés à la Formation (AFAF)

● L'aide à la garde d'enfant pour parent isolé – AGEPI

Définition : L'AGEPI a pour objet la prise en charge d'une partie des frais de garde générée par une reprise d'emploi ou une entrée en formation d'un DE élevant seul un ou plusieurs enfant(s) de moins de 10 ans.

Son montant est forfaitaire :

Nombre d'enfants	Intensité hebdomadaire < 15 h	Intensité hebdomadaire >= 15 h
1	170,00 €	400,00 €
2	195,00 €	460,00 €
3 et plus	220,00 €	520,00 €

Bénéficiaires :

3 conditions cumulatives liées :

1 – l'inscription comme DE au jour de la demande d'aide catégorie 1,2,3,4 (stagiaire de la formation professionnelle dont adhérents CRP, CTP, CSP) et 5 « contrat aidé ».

2 – conditions de ressources (assouplies)

- des DE non indemnisés au titre d'une allocation chômage
- les DE indemnisés au titre d'une allocation chômage dont le montant est ≤ 1 ARE minimale 28,38 €.

3 – Situation familiale

A la date de la demande, élevé seul le ou les enfant(s) de moins de 10 ans dont il a la charge et la garde.

Conditions d'attribution :

- Reprise d'emploi en CDI, CDD, CTT de 3 mois minimum consécutifs quelle que soit l'intensité horaire.

ou

- Entrée en formation y compris à distance d'une durée égale ou supérieure à 40 H.

Une seule attribution pendant une période de 12 mois (de date à date) à compter de la date de reprise d'emploi ou d'entrée en formation.

La dérogation :

Elle peut être envisagée dans certains cas (nécessité pour le demandeur de se renseigner auprès de son agence). **Elle est soumise au pouvoir d'appréciation de l'Equipe de Direction de l'agence.**

Mise en œuvre opérationnelle :

Initialisation de la demande :

Après vérification des conditions d'éligibilité, le conseiller référent et le demandeur remplissent et signent conjointement le formulaire au plus tard dans le mois qui suit la reprise d'emploi ou l'entrée en formation.

Le cadre réservé à Pôle emploi sur le formulaire de demande permet au conseiller de proposer une demande dérogatoire.

Ce dossier doit être accompagné des pièces justificatives :

- Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance ou décision de justice relative à la garde du ou des enfant(s)
- Attestation d'entrée en stage ou copie du contrat de travail ou du premier bulletin de salaire
- Pour les enfants non scolarisés, copie de l'attestation d'inscription de l'enfant dans une structure d'accueil de la petite enfance ou du contrat de travail de garde d'enfant à domicile ou de l'assistante maternelle.

Ces pièces doivent être fournies au plus tard dans les deux mois qui suivent la reprise d'emploi ou l'entrée en formation.

Attention : Pour une reprise d'emploi, la demande ne doit être instruite que lorsque l'action de reclassement a été réalisée et suite à réception des justificatifs. Pas de demandes possibles anticipant une reprise d'emploi.

● L'aide à la mobilité

Définition : l'aide à la mobilité a pour objet la prise en charge de tout ou partie des frais engagés par le demandeur (déplacement, repas ou hébergement) en recherche ou reprise d'emploi ou en formation.

Bénéficiaires :

2 types de conditions cumulatives liées :

1 – **l'inscription comme DE au jour de la demande d'aide** Catégorie 1,2,3,4 (stagiaire de la formation professionnelle dont adhérents CRP, CTP, CSP) et 5 « contrat aidé ».

2 – **conditions de ressources (assouplies)**

- DE non indemnisés au titre d'une allocation chômage
- DE indemnisés au titre d'une allocation chômage dont le montant est ≤ 1 ARE minimale 28,38 €.

Plafond :

Le DE peut bénéficier de l'aide à la mobilité dans la limite d'un plafond annuel (12 mois glissants) de 5 000€. La vérification des plafonds s'effectue à la **date du dépôt de la demande** (en tenant compte des attributions effectuées dans les 12 mois précédents la date d'examen).

Conditions d'attribution communes aux trois types de prise en charge :

La distance ou temps de trajet entre le domicile et le lieu de l'action de reclassement (entretien d'embauche, participation à un concours public ou à une prestation intensive, reprise d'emploi ou entrée en formation) doit être de plus de 60 km aller-retour ou de 2 heures aller-retour. La distance s'apprécie sur la base d'un seul aller-retour.

Plafond global de 5000€ par demandeur d'emploi sur les 12 derniers mois glissants (à compter de la date d'attribution = date de dépôt de la demande).

Sous-plafond de 1500€ au titre des attributions dérogatoires (compris dans le plafond global de 5000€).

Conditions d'attribution spécifiques selon l'action de reclassement:

Recherche et reprise d'emploi:

CDI ou CDD ou CTT d'une durée initiale d'au moins 3 mois consécutifs (c'est la durée du contrat et non la période d'emploi qui est prise en compte).

Sont inclus les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage, les périodes de stages probatoires de plusieurs mois ou d'un an (EDF, SNCF, administration pénitencière, Education Nationale...)

Sont exclus les VIE et les contrats de service civique qui ne sont pas des contrats de travail.

Entrée en formation:

La formation doit être financée ou cofinancée par Pôle emploi: AFC, AFPR, POEI, AIF.

Sont incluses les POEC ainsi que les formations prises en charge par un OPCA dans le cadre des dispositifs CRP, CTP et CSP.

La dérogation :

Elle peut être envisagée dans certains cas (nécessité pour le demandeur de se renseigner auprès de son agence). **Elle est soumise au pouvoir d'appréciation de l'Equipe de Direction de l'agence**

Cas particulier : l'attribution dérogatoire "autres natures de frais":

Cette dérogation particulière permet de couvrir certains frais, notamment (liste non exhaustive) :

- Frais de déplacements par transport aérien ou prise en charge d'une carte d'abonnement transports en commun
- Frais associés au véhicule : contrôle technique, location, assurance, réparations...
- Frais de déménagement
- Frais de garde d'enfant (si le DE n'est pas éligible à l'AGEPI)
- Frais liés à l'achat de matériel ou d'une tenue vestimentaire
- Frais de présentation et de santé (soins dentaires, d'optique, coiffure, soins esthétiques, paiement de mutuelle...)

Cette dérogation « autres natures des frais » est accordée sur présentation de justificatifs et est limitée à un sous plafond annuel de 1500€ dans le plafond annuel global de 5000€.

Montants de prise en charge:

Frais de déplacement : **0,20€/km x nombre de km parcourus A/R.**

Aide à la mobilité : pour la prise en charge de frais supérieurs à 150 euros (déplacements, repas, hébergement...)

Bon d'aide à la mobilité : avance à retirer au trésor public pour des frais inférieurs à 150 euros

Bon de transport SNCF: est accordé lorsque le DE doit se rendre à un entretien d'embauche ou participer à un concours public situés à plus de 60km aller-retour de son domicile.

Bon de réservation SNCF: accessible à l'ensemble des DE, indemnisés ou non et quel que soit le montant de l'allocation perçue ou sa catégorie d'inscription. L'attribution de ce bon n'impute pas le plafond de l'aide à la mobilité

L'utilisation d'un bon de transport ou d'un bon de réservation sera privilégiée par rapport au versement de frais de déplacement kilométriques dès qu'un trajet en train est possible.

Frais d'hébergement:

Plafond de 30€ par nuitée dans la limite des frais engagés par le DE et sur présentation des justificatifs, quelle que soit l'action de reclassement. Cette aide ne peut pas être accordée

lorsqu'une prise en charge des frais de déplacements quotidiens au titre de la même période a eu lieu.

Frais de repas:

Forfait de 6€ par jour. Cette prise en charge ne peut être accordée si le repas est déjà pris en charge par un tiers, même si le montant est moins avantageux.

Durée de prise en charge:

Les frais au titre de l'aide à la mobilité sont pris en charge:

- pendant un mois maximum suivant la reprise d'emploi
- pour la durée de la formation suivie

Justificatifs à fournir : (ils doivent toujours être au nom du demandeur bénéficiaire de l'aide)

Au moment de la demande

- Le formulaire attestant l'inscription à la formation (AIS ou convention ou formulaire valant AIS)
- Convocation à l'entretien d'embauche, au concours public ou à la prestation intensive
- Copie du contrat de travail ou attestation de l'employeur précisant les éléments de l'embauche (type de contrat et durée)
- Devis si la demande concerne des frais autres que l'hébergement, le déplacement et les repas

Après la demande

Formation : dans les 2 mois suivant la fin de la formation, fournir les factures acquittées correspondant aux frais d'hébergement et aux frais « d'autre nature »

Recherche d'emploi : dans un délai max de 15 jrs après l'entretien, le concours public ou la prestation intensive l'attestation de présence dûment complétée.

Reprise d'emploi : dans les 2 mois suivant la reprise d'emploi, la copie du premier bulletin de salaire et les factures acquittées correspondant aux frais d'hébergement et aux frais « d'autre nature ».

a2 – aides liées à la prise d'emploi

Plusieurs types d'aides sont mobilisables dans le cadre des Emplois d'Avenir :

CONDITIONS COMMUNES AUX TROIS AIDES	
Types d'aides	3 types d'aides proposés : <ul style="list-style-type: none"> - aide aux frais de restauration ; - achat de matériel ou tenue vestimentaire lié à l'emploi - aide exceptionnelle de soutien financier (liste limitative de frais pris en charge)
Plafond global	Le plafond global toutes aides spécifiques confondues est de 1 500 € par bénéficiaire (pour une ou plusieurs reprise(s) d'emploi éligible(s) aux aides au cours de l'année 2012).
Prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pole emploi • Missions locales
Modalité relative à la demande	La demande doit être formulée : <ul style="list-style-type: none"> - dans le mois (de date à date) suivant la reprise d'emploi et en tout état de cause avant le 31 décembre 2012 au plus tard (date de fin du dispositif) - via les formulaires spécifiques dûment complètes et accompagnés des pièces justificatives.
Paiement	Une fois le dossier complet déposé et vérification que la dépense n'a pas déjà été prise en charge (prescription d'un opérateur : Mission locale ou Pole emploi) paiement par virement dans les 7 jours ouvrables.

L'AIDE AUX FRAIS DE RESTAURATION	
Objet de l'aide	L'aide aux frais de restauration est une aide financière permettant la prise en charge du repas pendant le premier mois de travail.
Montant	Forfait de 8 € par jour travaillé au cours du premier mois (de date à date) de la reprise d'emploi
Plafond de l'aide	170 €
Justificatif(s) requis	La demande doit être formulée : Présentation du contrat de travail signé du bénéficiaire RIB Aucun justificatif relatif au repas n'est à fournir.

L'AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN FINANCIER	
Objet de l'aide	Cette aide permet une prise en charge des dépenses indispensables à la reprise d'un emploi qui ne sont pas déjà couvertes par d'autres aides. Cette aide couvre les frais de diverses natures liés à la reprise d'un emploi (cf. liste ci-dessous)
Montant	Plafond fixe à 800 €
Justificatif requis	Présentation du contrat de travail signé

	RIB Factures ou devis
	<p>Seuls les frais ci-dessous peuvent être pris en charge au titre de l'aide exceptionnelle de soutien financier :</p> <p>Frais associés au véhicule</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat de véhicule : voiture, deux-roues motorisées, vélo ; • Location de véhicule ; • Contrôle technique automobile (contre-visite non prise en charge) ; • Assurance du véhicule ; • Réparation et achat pour mettre aux normes le véhicule ; • Pneus neige pour reprise d'emploi en hiver ; • Frais d'inscription pour permis de conduire A/B ou brevet de sécurité routière ; • Achat de casque, gants, veste matelassée pour conduite de moto ou scooter. <p>Frais de présentation et de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soins dentaires, optique, prothèses, médicaments mal couverts (avec vérification de la nécessité des frais pour la reprise d'emploi, et que les modalités de remboursement règlementaires ont été bien enclenchées - Seul le montant restant à la charge de la personne est pris en charge) ; • Frais de présentation (coiffure, esthétique) ; • Paiement de la mutuelle. <p>Frais « coup de pouce » mobilité</p> <p>Pour d'autres frais non couverts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilité pour les trajets inférieurs à 60 km aller-retour (20 km aller-retour pour les DOM) ; • Aide à l'indemnisation locative (participation contractualisée aux charges, en cas d'hébergement chez l'habitant) ; • Aide à l'hébergement temporaire ; • Aide à la garde d'enfant (cas de jeunes en couple mais nécessitant une aide).

L'ACHAT DE MATERIEL OU TENUE VESTIMENTAIRE LIE A L'EMPLOI	
Objet de l'aide	Prise en charge des frais liés à l'achat d'un équipement professionnel ou d'une tenue vestimentaire
Montant	<p>Le plafond est fixe à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 400 € pour un équipement (outillage ou tout équipement professionnel strictement nécessaire) ; • 200 € pour une tenue vestimentaire liée à l'emploi. <p>Hors équipement obligatoire devant être fourni par l'employeur</p>
Prescripteurs	<p>Présentation du contrat de travail signé du bénéficiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • RIB • Factures ou devis

→ la mise en œuvre opérationnelle

- Il existe un formulaire spécifique pour chaque aide à disposition de Pôle emploi, des Missions locales.
 - Chaque agence est gestionnaire des demandes d'aides accordées par les conseillers de Pôle emploi.
 - Si le jeune n'est pas inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi, Pôle emploi procède à son inscription administrative pour pouvoir réaliser le paiement de l'aide.
-
- Validation technique de Pôle emploi avant la mise en paiement de l'aide (sans remise en cause de la pertinence des prescriptions réalisées par les Missions locales) : vérification des conditions d'éligibilité vérification des dossiers (formulaire(s) complète(s) + justificatifs).

→ comment ça marche pour l'employeur ?

- Prenez contact avec la mission locale la plus proche (Cap Emploi pour les travailleurs handicapés). Votre conseiller vous accompagnera dans :
 - la définition du poste (offre, parcours de formation, qualification etc...)
 - La pré-sélection des candidats en adéquation avec la fiche de poste co-construite
- Une fois le candidat sélectionné, vous remplirez une demande d'aide d'emploi d'avenir qui sera signée par le candidat, la mission locale et vous-même.

b- Les Missions Locales :

ATTENTION : il existe des aides en complément de celles indiquées ci-dessous, variables d'une Mission Locale à l'autre. Renseignez-vous auprès de votre Mission Locale.

b1 – le Fonds Aide aux Jeunes

Objectif :

Aide temporaire adressée aux jeunes de 18 à 25 ans qui sont en difficulté d'insertion sociale et professionnelle afin de favoriser ou d'engager leurs démarches, quelle que soit leur situation (autonomes ou non). les jeunes ayant signé un Emploi d'Avenir peuvent y prétendre au début de leur contrat.

Descriptif :

Les aides du FAJ ne se substituent pas aux aides de droit commun qui doivent systématiquement être actionnées préalablement (elles doivent s'articuler en complémentarité et non en substitution).

Les aides du FAJ n'interviennent jamais sur les dettes.

Les aides du FAJ sont attribuées quelle que soit la durée de résidence dans le département et sans référence à l'obligation alimentaire.

Les jeunes de nationalité étrangère doivent pouvoir justifier de leur condition de séjour régulière en France.

Les aides : seules sont prises en compte les actions visant le développement de l'employabilité dans une visée d'insertion

- pour le BAFA aide plafonnée à 50% du montant total ;
- frais d'inscription et examens ou concours ;
- fournitures, outillages, vêtements professionnels ;
- participation aux frais de repas en attente de rémunération de stage ;
- frais de garde d'enfants : très ponctuellement et exceptionnellement le temps de la mise en place des aides de droit commun.

Bénéficiaires :

Jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle afin de favoriser ou d'engager leurs démarches,
Quelle que soit leur situation (autonome ou non).

ATTENTION : les possibilités d'intervention du Fonds d'Aide aux Jeunes diffèrent d'un territoire à un autre. Contactez votre Mission Locale pour obtenir des informations précises.

b2 – le micro crédit

Le microcrédit finance un projet personnel ou professionnel : Logement, emploi, apprentissage, formation, mobilité, équipement ménager, famille....

Montant : jusqu'à 3 000 € — Durée de remboursement : jusqu'à 36 mois

Pour qui ?

Le microcrédit personnel est accessible aux jeunes de la Mission Locale (+ de 18 ans), n'ayant pas accès au prêt bancaire classique, et ne pouvant mobiliser aucune autre prestation pour concrétiser leur projet.

Comment ?

- Rencontrer un Conseiller-ère pour construire le projet
- Evaluer en commun le besoin de financement du projet
- Définir ensemble le montant et la durée du prêt pour monter le dossier
- La Mission Locale transmettra la demande de prêt à la banque pour étude du dossier

5/ LES AIDES SPECIFIQUES PUBLIC HANDICAPE :

a- L'aide AGEFIPH aux Emplois d'Avenir

Depuis 1987, l'Agefiph poursuit sa mission en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées. Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, nous sommes l'opérateur central et de référence de la politique de l'emploi des personnes handicapées en France.

Le dispositif relatif aux emplois d'avenir est entré en vigueur début novembre 2012. Il prévoit une disposition dérogatoire pour les jeunes handicapés (concernés jusqu'à 30 ans au lieu de 25 ans pour les autres jeunes).

Le Conseil d'Administration a décidé la mise en place d'une aide spécifique, pour les employeurs du secteur marchand : le principe est de compléter la subvention de l'Etat qui est de 35% du Smic dans le secteur marchand pour la rapprocher de l'aide de l'Etat au secteur non marchand qui est de 75% du Smic et ce dans une logique dégressive.

Ainsi, pour un temps plein, l'Agefiph versera :

- 40% du Smic la première année, soit 6 900 € ;
- 20% du Smic l'année suivante, soit 3 400 € ;
- Pour un montant total maximum de : 10 300 € par jeune en emploi d'avenir.

Par ailleurs et pour tous les employeurs éligibles aux interventions de l'Agefiph, financement de la formation du jeune en emploi d'avenir, dès lors qu'il s'agit d'une formation diplômante ou certifiante (par définition en centre de formation). Le financement pourra aller jusqu'à 80% du coût de la formation, en complément du financement de l'employeur, de l'Opca ou du Conseil régional.

b- Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Dispositif du FIPHFP pour favoriser le recrutement, la formation et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées recrutées sur un Emploi d'Avenir.

Le FIPHFP a pour missions de favoriser, grâce à une politique incitative :

- Le recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques.
- Le maintien de ces personnes dans l'emploi

- Il met ses moyens et financements au service des employeurs publics qui mettent en œuvre des politiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées dans leurs services.

Le FIPHFP aide ainsi les fonctions publiques à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes handicapées et à atteindre le taux légal des 6 %. Les employeurs publics concernés sont :

- La fonction publique de l'Etat (ministères,...) ;
- La fonction publique territoriale (communes, Régions, Départements,...) ;
- La fonction publique hospitalière. L'Etat, dans le cadre de la politique de l'emploi qu'il conduit, assure la maîtrise d'ouvrage et le pilotage de la mise en œuvre du programme Emplois d'avenir.

Il doit pouvoir compter sur tous les acteurs concernés et impliqués dans la politique de l'emploi.

Par ailleurs, la volonté des pouvoirs publics de faire de la formation professionnelle non seulement une valeur ajoutée mais également un indicateur de réussite du dispositif, impose de s'assurer que les conditions seront réunies pour sécuriser les parcours qui seront mis en œuvre.

Enfin, la très grande majorité des personnes recrutées sur des contrats Emploi d'avenir (lesquels s'appuient sur les supports juridiques des contrats uniques d'insertion) le sera dans les fonctions publiques territoriale (principalement) et hospitalière. Le FIPHFP a d'ores et déjà engagé une concertation avec le CNFPT et l'ANFH pour articuler ses moyens d'intervention avec ces deux acteurs de la formation publique.

Les moyens mobilisables liés au recrutement

Dès la signature du contrat par lequel est recrutée une personne en situation de handicap en « Emploi d'avenir », l'employeur public peut mobiliser l'ensemble des aides techniques et humaines destinées aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et notamment:

- Aménagement du poste de travail 10 000 €
- Aménagement du poste de travail et travaux d'accessibilité 15 000 €
- Auxiliaire de vie 2/3 rémunération
- Prothèses, orthèses et fauteuils roulants 10 000 €
- Transport adapté domicile/travail 140 €/j
- Transport adapté lié aux activités professionnelles 10 000 €/an
- Aménagements/adaptations des véhicules personnels 10 000 €
- Aide au déménagement 765 €

Les moyens mobilisables liés à la formation

Le parcours professionnel de la personne recrutée dans le cadre d'un « Emploi d'avenir » sera construit préalablement avant la signature de son contrat entre elle-même, le prescripteur et le futur employeur. Ces formations pourront être diplômantes, qualifiantes et/ou certifiantes.

Ce parcours peut être pris en charge selon les modalités actuelles d'intervention du FIPHFP :

- Coûts pédagogiques 10.000 €/an/3ans
- Surcoûts 150 €/j (Transport spécifique, hébergement spécifique, objectifs et ingénierie pédagogique spécifiques, frais relatifs à un lieu de stage spécifique,
- Frais relatifs à une adaptation de durée du stage, frais relatifs à l'adaptation des supports pédagogiques)
- Remboursement des frais de restauration, hébergement et de placement (sur la base des plafonds applicables aux agents civils de l'Etat)
- Formation des tuteurs : 150 €/j/10j

Cas particulier de l'accompagnement tout au long de l'emploi et de la formation

La réussite de l'insertion professionnelle et du parcours de formation associé d'une personne handicapée recrutée sur un emploi d'avenir nécessite la réunion de facteurs ; clefs incontournables dans la perspective d'une embauche réussie chez l'employeur d'accueil ou un maintien durable dans un autre emploi.

L'accompagnement de la personne recrutée en Emploi d'avenir sera assuré par le prescripteur. Toutefois, cet accompagnement, compte tenu de la nature du handicap de la personne, de ses difficultés psychologiques et sociales (appréciation conjointe du prescripteur, de l'employeur et du médecin du travail) pourra être renforcé.

Dans cette perspective, les employeurs publics pourront mobiliser tout ou partie des éléments du dispositif arrêté par le comité national dans sa délibération 2010-10-03 :

Evaluation des capacités professionnelles 10.000 €

Soutien medico-psychologique 3.000 €/an

Accompagnement spécialisé : sur la base de 300% du tarif aides humaines/prestataires des éléments de prestations de compensation du handicap, dans la limite de 25h/semaine.

6/ OU TROUVER L'INFORMATION SUR LES FORMATIONS

WWW.RHONEALPES-ORIENTATION.ORG
1 SITE, 2 ESPACES



ESPACE PROFESSIONNEL

Dédié aux acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi (ex : conseiller d'orientation, responsable de formation, DRH, conseiller en insertion...). Il leur propose de suivre l'actualité de l'orientation, de la formation et de l'emploi et de nombreux services à utiliser dans l'exercice de leur métier.

ESPACE PUBLIC

Pour tout public susceptible de s'orienter ou se réorienter dans une vie professionnelle. Il vise à informer sur les métiers, l'offre de formation, les dispositifs emploi formation, la création d'activité et met en relation les particuliers avec les conseillers en orientation de la région. Il est également un outil pour les conseillers en phase d'entretien avec les publics qu'ils reçoivent.

Restez informé !

Abonnez-vous à notre newsletter
Suivez-nous sur Facebook et Twitter



RhoneAlpes-Orientation



PRAO

Rhonealpes-orientation.org est le site du Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation

>> Pour en savoir plus sur le PRAO, rendez-vous dans l'espace professionnel. En haut de la page d'accueil ; cliquez sur « Le PRAO »

RECHERCHER UNE FORMATION

ORIENTATION FORMATION VAE OBSERVATION PROFESSIONNALISATION DOC

Vous êtes ici : Espace Professionnel > Formation > L'offre régionale > Rechercher une formation

Rechercher une formation

Quoi ? ?
Ex : CAP cuisine, informatique, maçon...

Où ? ?
Ex : Greta, Atpa, Lycée Jean Monnet ...

Où ? ?
Ex : Grenoble, 38, Rhône, 42100 ou cliquez sur la carte

Métiers verts Afficher uniquement les formations liées aux Métiers verts

Mode de financement Etat Région Pôle-emploi ?

Programmation régionale - Choisir dans la liste - ?

Type de formation

- Formation initiale
 - sous statut scolaire ou étudiant
 - par l'apprentissage
- Formation continue
 - contrat de professionnalisation
 - salariés
 - demandeurs d'emploi

Afficher les actions passées

NOUVELLE RECHERCHE VOIR LE NOMBRE DE RÉSULTATS 22612 formations AFFICHER

Vous souhaitez connaître l'offre de formation en Rhône-Alpes ?

Rhonealpes-orientation.org vous propose plus de 12 000 actions en formation initiale et 15 000 actions en formation continue dans tous métiers et domaines de formation.

Pour la formation continue, les formations référencées peuvent être financées sur fonds publics (Région, Pôle Emploi, Agefiph, Etat) ou non. Cette information vous est notamment précisée dans la fiche descriptive de la formation.

Comment accéder à l'outil ?

Pour accéder à l'interface recherche : rubrique formation > rechercher une formation. Egalement accessible depuis la boîte « mes outils »

MES OUTILS Rechercher sur le site OK + ESPACE

ORIENTATION / FORMATION <ul style="list-style-type: none">Rechercher une formationRechercher une certificationRechercher un dispositif emploi formationRechercher une prestation d'orientationRechercher une structure AIOFormation E-learning : Dispositif de VAEGuide de financement VAE	STATISTIQUES EMPLOI FORMATION <ul style="list-style-type: none">Vos outils statistiques territoriales TRAVAIL EN RÉSEAU <ul style="list-style-type: none">Accéder à mes espaces collaboratifsPublier une actualité	OUTILS DE VEILLE <ul style="list-style-type: none">Le centre RessourcesNewsletterRessources Web de l'accueillantFacebookTwitter
---	---	--

IDENTIFIEZ-VOUS POUR ACCÉDER À TOUS VOS OUTILS

Vous pouvez rechercher des formations à partir d'un ou plusieurs critères de recherche portant notamment sur le domaine, le métier, la certification, l'organisme qui réalise la formation, la localisation, le financeur...

>> Pour en savoir plus, rendez-vous dans la rubrique Formation > L'offre régionale > Rechercher une formation. Dans l'encadré « comment rechercher » à droite, cliquez sur « mode d'emploi ».

Et dans les autres régions ?

Vous pouvez rechercher des formations dans les autres régions sur le site du réseau des Carif-Oref : www.intercariforef.org

RECHERCHER UNE CERTIFICATION

ORIENTATION | FORMATION | **VAE** | OBSERVATION | PROFESSIO

Vous êtes ici : Espace Professionnel > VAE > Rechercher > Une certification

Rechercher une certification

Cet outil vous présente les certifications nationales et fournit des informations spécifiques si des valideurs en VAE au niveau régional.

Intitulé ou type ?
Ex : BTS optionien, Licence pro biostatistique...

Métier ?
Ex : vendeur, peintre...

Nom du certificateur ?
Rechercher dans le guide
 Afficher aussi les certifications pour la France entière
 Accessible par la VAE
 Afficher aussi les certifications archivées

17972 certifications actuellement référencées pour la France entière.

NOUVELLE RECHERCHE

AFFICHER LES RÉSULTATS

Rhonealpes-orientation.org vous propose un outil de recherche des certifications nationales et fournit des informations spécifiques sur les procédures et contacts des valideurs au niveau régional dans le cas d'une certification accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Cet outil appelé Certif'RA permet d'accéder à des données nationales issues :

- du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP)
- du répertoire opérationnel des métiers et de l'emploi (ROME)
- de la base Certif Info du réseau des Carif Oref

Comment accéder à l'outil ?

Pour accéder à l'interface recherche : rubrique VAE > rechercher une certification
Egalement accessible depuis la boîte « mes outils »

MES OUTILS ▼ Rechercher sur le site OK + ESPACE

ORIENTATION / FORMATION <ul style="list-style-type: none">Rechercher une formationRechercher une certificationRechercher un dispositif emploi formationRechercher une prestation d'orientationRechercher une structure AJOFormation E-learning : Dispositif de VAEGuide de financement VAE	STATISTIQUES EMPLOI FORMATION <ul style="list-style-type: none">Vos outils statistiques territoriales TRAVAIL EN RÉSEAU <ul style="list-style-type: none">Accéder à mes espaces collaboratifsPublier une actualité	OUTILS DE VEILLE <ul style="list-style-type: none">Le centre RessourcesNewsletterRessources Web de l'accueillantFacebookTwitter
---	---	--

IDENTIFIEZ-VOUS POUR ACCÉDER À TOUS VOS OUTILS

D'AUTRES SERVICES A UTILISER AU QUOTIDIEN

► Répertoire des prestations en orientation

Vous souhaitez mieux connaître les prestations délivrées par les structures accueil, information, orientation de Rhône-Alpes ? Rhonealpes-orientation.org vous propose un répertoire des prestations en orientation relevant :

- d'une information sur des métiers, des formations, l'emploi
- d'un travail sur le parcours personnel et professionnel
- d'une aide à la recherche d'emploi

► Centre ressources

Vous souhaitez faire une recherche sur un sujet spécifique, mettre à jour ou approfondir vos connaissances dans le domaine de l'orientation, de la formation et de l'emploi ? Rhonealpes-orientation.org vous propose un fonds documentaire spécialisé de plus de 8000 références. Réservez sur place ou en ligne dans l'espace professionnel > rubrique documentation.

Retrouvez tous ces services dans votre boîte à outils

Dans l'espace professionnel, un menu en haut à gauche de votre écran vous permet un accès rapide et en accès libre à votre boîte à outils.

The screenshot shows a navigation bar with 'MES OUTILS' on the left and 'Rechercher sur le site' with 'OK' and '+' buttons on the right. Below the bar, there are three columns of tools:

- ORIENTATION / FORMATION**
 - Rechercher une formation
 - Rechercher une certification
 - Rechercher un dispositif emploi formation
 - Rechercher une prestation d'orientation
 - Rechercher une structure AIO
 - Formation E-learning : Dispositif de VAE
 - Guide de financement VAE
- STATISTIQUES EMPLOI FORMATION**
 - Vos outils statistiques territoriales
- TRAVAIL EN RÉSEAU**
 - Accéder à mes espaces collaboratifs
 - Publier une actualité
- OUTILS DE VEILLE**
 - Le centre Ressources
 - Newsletter
 - Ressources Web de l'accueillant
 - Facebook
 - Twitter

At the bottom, a red banner reads: **IDENTIFIEZ-VOUS POUR ACCÉDER À TOUS VOS OUTILS**

► Actions de formation pour les professionnels de l'orientation formation emploi

Vous êtes un professionnel de l'orientation, de la formation ou de l'emploi ? Vous souhaitez renforcer vos connaissances et vos compétences ? Rhonealpes-orientation.org vous propose une offre dite « de professionnalisation » riche de plus de 70 actions qui se déclinent en près de 100 sessions sur tous les territoires de Rhône-Alpes.

The screenshot shows a login form with the following elements:

- Buttons for 'MON COMPTE' and 'MES OUTILS' at the top.
- Input field for 'Identifiant'.
- Input field for 'Mot de passe'.
- 'OK' button.
- Links for 'Mot de passe oublié ?' and 'Créer un compte'.

Découvrez le programme et le calendrier dans l'espace professionnel > rubrique professionnalisation.
Inscription en ligne après avoir créé un compte si vous n'en disposez déjà d'un.

7/ LES OUTILS POUR ALLER PLUS LOIN

a- Les documents utiles

A télécharger sur le site

b- Les liens utiles

B1 – sites généralistes sur les emplois d’avenir

→ Le site officiel des emplois d’avenir :

<http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-d-avenir,2189/>

→ les documents utiles (demandes d’ aide, dossiers d’engagement et de suivi, textes de loi, circulaires, fiche pratique, guides, questions réponses) : <http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-d-avenir,2189/partenaires,2203/documents-utiles,16747.html>

→ les conventions (conventions nationales, régionales et infrarégionales) : <http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-d-avenir,2189/partenaires,2203/les-conventions-nationales,16969.html>

-> les documents régionaux : <http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-d-avenir,2189/partenaires,2203/documents-regionaux,16749.html>

→ la formation (engagements des financeurs, guides pratiques) : <http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-d-avenir,2189/partenaires,2202/formation,16490.html>

→ Le site de Pôle Emploi sur la mobilisation de l’offre de services de Pôle Emploi dans le cadre de la mise en œuvre des emplois d’avenir

<http://www.pole-emploi.org/communication/instruction-n-2013-72-du-23-juillet-2013-bope-n-2013-87-@/communication/1750/view-article-57116.html?>

B2 – sites généralistes sur la formation

→ Le site du PRAO

<http://www.rhonealpes-orientation.org/>

<http://www.rhonealpes.fr/945-trouver-sa-formation.htm>

→ le site du RNCP

Le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles. Il contribue à faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle. Les certifications enregistrées dans le répertoire sont reconnues sur l'ensemble du territoire national. L'enregistrement dans le répertoire national concerne la seule certification proprement dite.

Les diplômes et titres à finalité professionnelle y sont classés par domaine d'activité et par niveau.

Sauf exception reposant sur un texte législatif ou réglementaire, toutes les certifications publiées au répertoire national sont accessibles par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/>

B3 – sites d'appui à la mise en œuvre des emplois d'avenir

→ SYLAE : portail de gestion en ligne des informations relatives à vos contrats aidés

Vous employez des salariés en contrat unique d'insertion (CUI) ? N'hésitez pas, inscrivez-vous dès maintenant sur le portail dédié SYLAE et profitez des avantages d'une gestion en ligne de vos contrats aidés. C'est simple et pratique ! Suivez le guide.

[**http://www.asp-public.fr/beneficiaire/sylae**](http://www.asp-public.fr/beneficiaire/sylae)

→ l'URSSAF

Les emplois d'avenir ont pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les personnes handicapées). Ils peuvent être conclus depuis le 1er novembre 2012 en priorité par les employeurs du secteur non marchand.

Dans ce secteur, l'emploi d'avenir prend la forme d'un contrat unique d'insertion CUI-CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) en contrat à durée indéterminée ou déterminée (CDI ou CDD).

L'association qui a conclu un emploi d'avenir sous la forme d'un CUI-CAE peut bénéficier sous certaines conditions :

- d'une aide de l'État spécifique aux emplois d'avenir dont le montant est fixé à 75% du Smic brut (3 ans dans le cas général) ;
- de l'exonération de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales attachée au CUI-CAE pour la fraction de la rémunération n'excédant pas le produit du Smic par le nombre d'heures rémunérées, dans la limite de la durée légale du travail calculée sur le mois ou, si elle est inférieure, de la durée conventionnelle applicable dans l'établissement.

Certaines cotisations et contributions restent dues.

Comment déclarer un emploi d'avenir sur www.cea.urssaf.fr ?

Sur www.cea.urssaf.fr, vous déclarez votre salarié dans la rubrique « Mes contrats ».

- Rubrique Mes contrats / Type de contrat : sélectionnez « autre » dans la zone « détail du CDD » et précisez « contrat d'avenir ».
- En page suivante, sélectionnez dans le menu déroulant la mention « contrat d'accompagnement dans l'emploi »

Si vous déclarez votre salarié via le volet « identification du salarié » dans sa version papier, vous cochez dans la rubrique « contrat » la mention « autre motif » et précisez « emploi d'avenir » dans la zone « motif ».

Dossier complet sur le site de l'URSSAF

http://www.urssaf.fr/employeurs/dossiers_reglementaires/dossiers_reglementaires/emplois_davenir_01.html

c- Les contacts OPCA par département

AIN

OPCA	Interlocuteur	Fonction	Coordonnées
ACTALIANS	HERBLOT Stéphanie	Conseillère	stephanie.herblot@actaliens.fr 06 60 72 56 73
	ROUSSILLON Jean-Yves	Conseiller	jeanyves.roussillon@actaliens.fr 07 77 70 56 98
AFDAS	BOMPOINT Nicolas	Chargé de mission	n.bompoint@afdass.com 04 72 00 55 02
AGEFOS PME			ain@agefos-pme.com 04.74.32.75.50
ANFA	BODIN Romain	Conseiller pédagogique Référente VAE	lyon@anfa-auto.fr
	BOGET Sabine		
ANFH	BOUGERE Marie Noëlle	Déléguée régionale	rhone@anhf.fr 0472821320
CONSTRUCTYS	CAILLAT Marie France	Conseillère	marie- france.caillat@constructys.fr 06.75.69.66.91
FAFIEC	Pas de contact		
FAFIH	FOËX Christiane	Déléguée interrégionale	04 72 60 26 36
FAFSEA			rhonealpes@fafsea.com
FORCO	LOBERT Christiane	Conseillère emploi formation	clobert@forco.org 04 72 67 07 55
INTERGROS	FONTAINE Annoncia		a.fontaine@intergros.com 01 60 95 46 57
OPCA 3+	DI CHIARO Jennyfer	Assistante Territoriale	j.dichiaro@opca3plus.fr 04 76 49 85 10
OPCA BAIA	ANATERE Astride Saint- Victor	Conseillère Rhône- Alpes	aanatere@opcabaiia.fr 01 55 50 49 60
OPCA DEFI	CERETTO Emilie	Conseillère formation	e.ceretto@opcadefi.fr 06 89 86 29 13 - 04 72 34 43 72
OPCA TRANSPORTS	BLE Morgane	Assistante régionale	<a href="mailto:Rhone-alpes@opca-
transports.com">Rhone-alpes@opca- transports.com 04 72 19 15 45
OPCAIM	MAYORAL Patrice	Responsable	adefim01@adefim.com 04 74 32 02 59
OPCALIA	PONCET Brigitte	Conseillère formation Assistante de gestion	brigitte.poncet@opcalia-ra.com 06 69 02 86 47 edith.habsque@opcalia-ra.com 04 75 75 00 96
	HABSQUE Edith		
OPCALIM	Pas de contact		
UNIFAF	CLARON Amandine	Coordinatrice du Pôle Gestion Conseil	amandine.claron@unifaf.fr 04 72 07 36 82
UNIFORMATION	DAVID Marion	Conseillère	mdavid@unifformation.fr

ARDECHE

OPCA	Interlocuteur	Fonction	Coordonnées
ACTALIANS	HERBLOT Stéphanie	Conseillère	stephanie.herblot@actaliens.fr 06 60 72 56 73
	ROUSSILLON Jean-Yves	Conseiller	jeanyves.roussillon@actaliens.fr 07 77 70 56 98
AFDAS	BOMPOINT Nicolas	Chargé de mission	n.bompoint@afdass.com 04 72 00 55 02
AGEFOS PME			dromeardecche@agefos-pme.com 04.75.41.14.15
ANFA	BODIN Romain	Conseiller pédagogique	lyon@anfa-auto.fr
	BOGET Sabine	Référent VAE	
ANFH	BOUGERE Marie Noëlle	Déleguée régionale	rhone@anf.fr 0472821320
CONSTRUCTYS	VERNEY Elsa	Conseillère	elsa.verney@constructys.fr 06.89.15.98.51
FAFIEC	Pas de contact		
FAFIH	FOËX Christiane	Déleguée interrégionale	04 72 60 26 36
FAFSEA			rhonealpes@fafsea.com
FORCO	LOBERT Christiane	Conseillère emploi formation	clobert@forco.org 04 72 67 07 55
INTERGROS	FONTAINE Annoncia		a.fontaine@intergros.com 01 60 95 46 57
OPCA 3+	DI CHIARO Jennyfer	Assistante Territoriale	j.dichiaro@opca3plus.fr 04 76 49 85 10
OPCA BAIA	ANATERE Astride Saint-Victor	Conseillère Rhône- Alpes	aanatere@opcabaia.fr 01 55 50 49 60
OPCA DEFI	CLEMENTZ Adeline	Conseillère formation	a.clementz@opcadefi.fr 06 15 84 63 69 - 04 72 34 43 73
OPCA TRANSPORTS	BLE Morgane	Assistante régionale	Rhone-alpes@opca-transport.com 04 72 19 15 45
OPCAIM	SESTIER Christine	Responsable	adefim2607@adefim.com 04 75 41 85 51
OPCALIA	PONCET Brigitte	Conseillère formation	brigitte.poncet@opcalia-ra.com 06 69 02 86 47
	HABSQUE Edith	Assistante de gestion	edith.habsque@opcalia-ra.com 04 75 75 00 96
OPCALIM	Pas de contact		
UNIFAF	CLARON Amandine	Coordinatrice du Pôle Gestion Conseil	amandine.claron@unifaf.fr 04 72 07 36 82
UNIFORMATION	EXERTIER Sylvain	Conseiller	sexertier@unifformation.fr

DROME

OPCA	Interlocuteur	Fonction	Coordonnées
ACTALIANS	HERBLOT Stéphanie	Conseillère	stephanie.herblot@actaliens.fr 06 60 72 56 73
	ROUSSILLON Jean-Yves	Conseiller	jeanyves.roussillon@actaliens.fr 07 77 70 56 98
AFDAS	BOMPOINT Nicolas	Chargé de mission	n.bompoint@afdass.com 04 72 00 55 02
AGEFOS PME			dromeardeche@agefos-pme.com 04.75.41.14.15
ANFA	BODIN Romain	Conseiller pédagogique	lyon@anfa-auto.fr
	BOGET Sabine	Référent VAE	
ANFH	DESBROSSES Evelyne	Déléguée régionale	alpes@anhf.fr 0476041040
CONSTRUCTYS	VERNEY Elsa	Conseillère	elsa.verney@constructys.fr 06.89.15.98.51
FAFIEC	Pas de contact		
FAFIH	FOËX Christiane	Déléguée interrégionale	04 72 60 26 36
FAFSEA			rhonealpes@fafsea.com
FORCO	LOBERT Christiane	Conseillère emploi formation	clobert@forco.org 04 72 67 07 55
INTERGROS	FONTAINE Annoncia		a.fontaine@intergros.com 01 60 95 46 57
OPCA 3+	DI CHIARO Jennyfer	Assistante Territoriale	j.dichiaro@opca3plus.fr 04 76 49 85 10
OPCA BAIA	ANATERE Astride Saint-Victor	Conseillère Rhône-Alpes	aanatere@opcabaia.fr 01 55 50 49 60
OPCA DEFI	CLEMENTZ Adeline	Conseillère formation	a.clementz@opcadefi.fr 06 15 84 63 69 - 04 72 34 43 73
OPCA TRANSPORTS	BLE Morgane	Assistante régionale	Rhone-alpes@opca-transport.com 04 72 19 15 45
OPCAIM	SESTIER Christine	responsable	adefim2607@adefim.com 04 75 41 85 51
OPCALIA	PONCET Brigitte	Conseillère formation	brigitte.poncet@opcalia-ra.com 06 69 02 86 47
	HABSQUE Edith	Assistante de gestion	edith.habsque@opcalia-ra.com 04 75 75 00 96
OPCALIM	Pas de contact		
UNIFAF	CLARON Amandine	coordinatrice du Pôle Gestion Conseil	amandine.claron@unifaf.fr 04 72 07 36 82
UNIFORMATION	EXERTIER Sylvain	Conseiller	sexertier@uniformation.fr

ISERE

OPCA	Interlocuteur	Fonction	Coordonnées
ACTALIANS	HERBLOT Stéphanie	Conseillère	stephanie.herblot@actaliens.fr 06 60 72 56 73
	ROUSSILLON Jean-Yves	Conseiller	jeanyves.roussillon@actaliens.fr 07 77 70 56 98
AFDAS	PINET isabelle	Chargée de mission	i.pinet@afdass.com 04 72 00 62 94
AGEFOS PME			isere@agefos-pme.com 04.76.70.19.70
ANFA	Romain BODIN	Conseiller pédagogique	lyon@anfa-auto.fr
	Sabine BOGET	Référent VAE	
ANFH	DESBROSSES Evelyne	Déleguée régionale	alpes@anhf.fr 0476041040
CONSTRUCTYS	BERGER Catherine	Conseillère	catherine.berger@constructys.fr 06.32.55.07.75
FAFIEC	Pas de contact		
FAFIH	Christiane FOËX	Déleguée interrégionale	04 72 60 26 36
FAFSEA			rhonealpes@fafsea.com
FORCO	Christiane Lobert	Conseillère emploi formation	clobert@forco.org 04 72 67 07 55
INTERGROS	Annoncia FONTAINE		a.fontaine@intergros.com 01 60 95 46 57
OPCA 3+	DI CHIARO Jennyfer	Assistante Territoriale	j.dichiaro@opca3plus.fr 04 76 49 85 10
OPCA BAIA	Astride Saint-Victor ANATERE	Conseillère Rhône-Alpes	aanatere@opcabaia.fr 01 55 50 49 60
OPCA DEFI	Laurence ROSSI	Conseillère formation	l.rossi@opcadefi.fr 06 20 00 57 98
OPCA TRANSPORTS	BLE Morgane	Assistante régionale	Rhone-alpes@opca-transport.com 04 72 19 15 45
OPCAIM	François Louis LARDENOIS	Responsable	adefim38@adefim.com 04 76 41 49 49
OPCALIA	PONCET Brigitte	Conseillère formation	brigitte.poncet@opcalia-ra.com 06 69 02 86 47
	HABSQUE Edith	Assistante de gestion	edith.habsque@opcalia-ra.com 04 75 75 00 96
OPCALIM	Pas de contact		
UNIFAF	Amandine CLARON	Coordinatrice du Pôle Gestion Conseil	amandine.claron@unifaf.fr 04 72 07 36 82
UNIFORMATION	SOYER Lucie	Conseillère	lsoyer@uniformation.fr

LOIRE

OPCA	Interlocuteur	Fonction	Coordonnées
ACTALIANS	HERBLOT Stéphanie	Conseillère	stephanie.herblot@actaliens.fr 06 60 72 56 73
	ROUSILLON Jean-Yves	Conseiller	jeanyves.rousillon@actaliens.fr 07 77 70 56 98
AFDAS	CHOW-CHINE Emmanuel	Chargé de mission	e.chow-chine@afdass.com 04 72 00 55 03
AGEFOS PME			loire@agefos-pme.com 04.77.92.20.40
ANFA	BODIN Romain	Conseiller pédagogique	lyon@anfa-auto.fr
	BOGET Sabine	Référent VAE	
ANFH	BOUGERE Marie Noëlle	Déléguée régionale	rhone@anfh.fr 0472821320
CONSTRUCTYS	ROBERT Christophe	Conseiller	christophe.robert@constructys.fr 06 89 15 98 53
FAFIEC	Pas de contact		
FAFIH	FOËX Christiane	Déléguée interrégionale	04 72 60 26 36
FAFSEA			rhonealpes@fafsea.com
FORCO	LOBERT Christiane	Conseillère emploi formation	clobert@forco.org 04 72 67 07 55
INTERGROS	FONTAINE Annoncia		a.fontaine@intergros.com 01 60 95 46 57
OPCA 3+	ALMODOVAR Isabelle	Assistante Territoriale	i.almodovar@opca3plus.fr 04 37 90 04 64
OPCA BAIA	ANATERE Astride Saint-Victor	Conseillère Rhône-Alpes	aanatere@opcabaia.fr 01 55 50 49 60
OPCA DEFI	MIELCZAREK Marie	Conseillère formation	m.mielczarek@opcadefi.fr 06 13 52 32 94
OPCA TRANSPORTS	BLE Morgane	Assistante régionale	Rhone-alpes@opca-transport.com 04 72 19 15 45
OPCAIM	HOUVENAEGHEL Béatrice	Responsable	adefimloire@adefim.com 04 77 92 89 84
OPCALIA	PONCET Brigitte	Conseillère formation	brigitte.poncet@opcalia-ra.com 06 69 02 86 47 edith.habsque@opcalia-ra.com 04 75 75 00 96
	HABSQUE Edith	Assistante de gestion	
OPCALIM	Pas de contact		
UNIFAF	CLARON Amandine	Coordinatrice du Pôle Gestion Conseil	amandine.claron@unifaf.fr 04 72 07 36 82
UNIFORMATION	VILLETTELLE Sarah	Conseillère	svilletelle@uniformalion.fr

RHONE

OPCA	Interlocuteur	Fonction	Coordonnées
ACTALIANS	HERBLOT Stéphanie	Conseillère	stephanie.herblot@actaliens.fr 06 60 72 56 73
	ROUSSILLON Jean-Yves	Conseiller	jeanyves.roussillon@actaliens.fr 07 77 70 56 98
AFDAS	BOMPOINT Nicolas (Rhône hors Lyon)	Chargé de mission	n.bompoint@afdass.com 04 72 00 55 02
	CHOW-CHINE Emmanuel (Lyon)	Chargé de mission	e.chow-chine@afdass.com 04 72 00 55 03
AGEFOS PME			rhone@agefos-pme.com 04.72.71.55.30.
ANFA	Romain BODIN	Conseiller pédagogique	lyon@anfa-auto.fr
	Sabine BOGET	Référent VAE	
ANFH	BOUGERE Marie Noëlle	Déleguée régionale	rhone@anf.fr 0472821320
CONSTRUCTYS	DOUILLET Céline	Conseillère	celine.douillet@constructys.fr 06 89 18 11 19
	BERGER Jacques	Conseiller	jacques.berger@constructys.fr 06 89 15 98 52
FAFIEC	Pas de contact		
FAFIH	FOËX Christiane	Déleguée interrégionale	04 72 60 26 36
FAFSEA			rhonealpes@fafsea.com
FORCO	LOBERT Christiane	Conseillère emploi formation	clobert@forco.org 04 72 67 07 55
INTERGROS	FONTAINE Annoncia		a.fontaine@intergros.com 01 60 95 46 57
OPCA 3+	ALMODOVAR Isabelle	Assistante Territoriale	i.almodovar@opca3plus.fr 04 37 90 04 64
OPCA BAIA	ANATERE Astride Saint-Victor	Conseillère Rhône-Alpes	aanatere@opcabaia.fr 01 55 50 49 60
OPCA DEFI	Magali SCHOT	Conseillère formation	m.schot@opcadefi.fr 06 29 40 77 69 - 04 72 34 43 74
OPCA TRANSPORTS	BLE Morgane	Assistante régionale	Rhone-alpes@opca-transport.com 04 72 19 15 45
OPCAIM	RICHARD Bruno	Responsable	adefim.rhodanienne@adefim.com 04 78 77 06 08
OPCALIA	PONCET Brigitte	Conseillère formation	brigitte.poncet@opcalia-ra.com 06 69 02 86 47
	HABSQUE Edith	Assistante de gestion	edith.habsque@opcalia-ra.com 04 75 75 00 96
OPCALIM	Pas de contact		
UNIFAF	CLARON Amandine	Coordinatrice du Pôle Gestion Conseil	amandine.claron@unifaf.fr 04 72 07 36 82
UNIFORMATION	DAVID Marion (hors Lyon Villeurbanne)	Conseillère	mdavid@unifformation.fr
	VILLETTELLE Sarah (Lyon hors 3 ^{ème})	Conseillère	svilletelle@unifformation.fr
	EXERTIER Sylvain (Villeurbanne, Lyon 3 ^{ème})	Conseiller	sexertier@unifformation.fr

SAVOIE

OPCA	Interlocuteur	Fonction	Coordonnées
ACTALIANS	Herblot Stéphanie	Conseillère	stephanie.herblot@actaliens.fr 06 60 72 56 73
	Roussillon Jean-Yves	Conseiller	jeanyves.roussillon@actaliens.fr 07 77 70 56 98
AFDAS	PINET Isabelle	Chargée de mission	i.pinet@afdass.com 04 72 00 62 94
AGEFOS PME			savoie@agefos-pme.com 04.79.85.51.09.
ANFA	Romain BODIN	Conseiller pédagogique	lyon@anfa-auto.fr
	Sabine BOGET	Référent VAE	
ANFH	DESBROSSES Evelyne	Déléguée régionale	alpes@anhf.fr 0476041040
CONSTRUCTYS	DUPUY Jean Marc	Conseiller	jean-marc.dupuy@constructys.fr 06 89 15 98 54
FAFIEC	Pas de contact		
FAFIH	Christiane FOËX	Déléguée interrégionale	04 72 60 26 36
FAFSEA			rhonealpes@fafsea.com
FORCO	Christiane Lobert	Conseillère emploi formation	clobert@forco.org 04 72 67 07 55
INTERGROS	Annoncia FONTAINE		a.fontaine@intergros.com 01 60 95 46 57
OPCA 3+	DI CHIARO Jennyfer	Assistante Territoriale	j.dichiaro@opca3plus.fr 04 76 49 85 10
OPCA BAIA	Astride ANATERE Saint-Victor	conseillère Rhône-Alpes	aanatere@opcabaia.fr 01 55 50 49 60
OPCA DEFI	Laurence ROSSI	Conseillère formation	l.rossi@opcadefi.fr 06 20 00 57 98
OPCA TRANSPORTS	BLE Morgane	Assistante régionale	Rhône-alpes@opca-transport.com 04 72 19 15 45
OPCAIM	Hélène CHESNEAU	Responsable	adefim.savoie@adefim.com 04 79 65 16 80
OPCALIA	PONCET Brigitte	Conseillère formation	brigitte.poncet@opcalia-ra.com 06 69 02 86 47
	HABSQUE Edith	Assistante de gestion	edith.habsque@opcalia-ra.com 04 75 75 00 96
OPCALIM	Pas de contact		
UNIFAF	Amandine CLARON	Coordinatrice du Pôle Gestion Conseil	amandine.claron@unifaf.fr 04 72 07 36 82
UNIFORMATION	VARZINIAC Muriel	Conseillère	mvarziniak@unifformation.fr

HAUTE-SAVOIE

OPCA	Interlocuteur	Fonction	Coordonnées
ACTALIANS	HERBLOT Stéphanie	Conseillère	stephanie.herblot@actaliens.fr 06 60 72 56 73
	ROUSSILLON Jean-Yves	Conseiller	jeanyves.roussillon@actaliens.fr 07 77 70 56 98
AFDAS	PINET Isabelle	Chargée de mission	i.pinet@afdass.com 04 72 00 62 94
AGEFOS PME			hautesavoie@agefos-pme.com 04.50.10.21.70.
ANFA	BODIN Romain	Conseiller pédagogique	lyon@anfa-auto.fr
	BOGET Sabine	Référent VAE	
ANFH	DESBROSSES Evelyne	Déléguée régionale	alpes@anhf.fr 0476041040
CONSTRUCTYS	DUPUY Jean Marc	Conseiller	jean-marc.dupuy@constructys.fr 06 89 15 98 54
FAFIEC	Pas de contact		
FAFIH	FOËX Christiane	Déléguée interrégionale	04 72 60 26 36
FAFSEA			rhonealpes@fafsea.com
FORCO	LOBERT Christiane	Conseillère emploi formation	clobert@forco.org 04 72 67 07 55
INTERGROS	FONTAINE Annoncia		a.fontaine@intergros.com 01 60 95 46 57
OPCA 3+	DI CHIARO Jennyfer	Assistante Territoriale	j.dichiaro@opca3plus.fr 04 76 49 85 10
OPCA BAIA	ANATERE Astride Saint-Victor	Conseillère Rhône-Alpes	aanatere@opcabaia.fr 01 55 50 49 60
OPCA DEFI	ROSSI Laurence	Conseillère formation	l.rossi@opcadefi.fr 06 20 00 57 98
OPCA TRANSPORTS	BLE Morgane	Assistante régionale	Rhone-alpes@opca-transport.com 04 72 19 15 45
OPCAIM	Agnes BOICHON	Responsable	adefim74@adefim74.com 04 50 33 00 60
OPCALIA	PONCET Brigitte	Conseillère formation	brigitte.poncet@opcalia-ra.com 06 69 02 86 47
	HABSQUE Edith	Assistante de gestion	edith.habsque@opcalia-ra.com 04 75 75 00 96
OPCALIM	Pas de contact		
UNIFAF	CLARON Amandine	Coordinatrice du Pôle Gestion Conseil	amandine.claron@unifaf.fr 04 72 07 36 82
UNIFORMATION	VARZINIAC Muriel	Conseillère	mvarziniak@unifformation.fr

d- la liste des conseillers des Missions Locales de Rhône-Alpes

source : annuaire des référents emploi Missions Locales Rhône-Alpes

AIN

Mission Locale Jeunes Bresse, Dombes, Côtière

Directrice : Pascale PONCIN
5 Ter avenue des Sports
01000 Bourg en Bresse
Tél : 04 74 45 35 37 / Fax : 04 74 22 16 56
@ : contact@mljbourg.com
Web : www.mljbourg.com

Référent Emploi
David CHEVALLIER : david.chevallier@mljbourg.com

Mission Locale Jeunes Bugey Plaine de l'Ain

Directrice : Frédérique SAILLARD
4 place Sanville
01500 Ambérieu en Bugey
Tél : 04 74 34 61 22 / Fax : 04 74 46 86 62
@ : mlj.amberieu@mljbpa.fr

Référents Emploi
Gilles BILLOUD : mlj.amberieu@mljbpa.fr
Djamila BABA ARBI : mlj.djamila@mljbpa.fr

Site de Belley :
Pascale REY : mlj.pascale@mljbpa.fr

Mission Locale d'Oyonnax, Gex, Bellegarde

Directeur : Frédéric DUGUE
Cité administrative—188 rue Anatole France
01100 Oyonnax
Tél : 04 74 73 51 66
@ : accueil.oyonnax@mlobg.fr
www.mlobg.fr

Référents Emploi
Chargé de projet Emploi - Hervé MISERY : charge.projet@mlobg.fr

Site d'Oyonnax :
Virginie BROGAT : emploi.oyonnax@mlobg.fr

Site de Bellegarde :
Brahim BADA : emploi.bellegarde@mlobg.fr

Site de Gex :
Carole TRASTOUR : emploi1.gex@mlobg.fr

ARDECHE

Mission Locale Moyenne Vallée du Rhône-Centre Ardèche

Directrice : Aline GIROD
Maison Astier— 78 rue Kléber
07400 Le Teil
Tél : 04 75 49 49 37 / Fax : 04 75 49 09 83
@ : missionlocale@mlca.fr

Mission Locale Nord Ardèche

Directrice : Isabelle CARON
Maison des Services Publics— Place de la Liberté
07100 ANNONAY
Tél : 04 75 69 29 03 / Fax : 04 75 69 29 12
@ : jeune@missionlocalenordardeche.com
Référente Emploi
Yolande MOREL : ymorel@missionlocalenordardeche.com

Mission Locale Ardèche Méridionale

Directeur : Enrico RIBONI
2 place Jean Marze—07200 Aubenas
Tél : 04 75 89 20 00 / Fax : 04 75 39 11 04
@ : mission.locale@mlam.fr
Référente Emploi
Nathalie COQUILLEAU : nathalie.coquilleau@mlam.fr

DROME

Mission Locale Drôme Provençale

Directrice : Josiane DONZET
Ancien Hôtel de Ville
26110 Nyons
Tél : 04 75 26 17 03 / Fax : 04 75 26 01 36
@ : nyons@ml-dp.org
Référents Emploi
Site de Pierrelatte
Emilie GALIER-ORRIERE : e.galier-orriere@ml-dp.org
Elsa TEURTRIE : e.teurtrie@missionlocaledp.org
Site de Nyons
Anne SIMOND : a.simond@ml-dp.org

Mission Locale du Bassin Valentinois

Directeur : Philippe BOUYEYRON
Immeuble Président Herriot
3 allée Bernard Gangloff
26000 VALENCE
Tel: 04 75 820 180 Fax: 04 75 820 181
contact@missionlocalevalence.com
www.missionlocalevalence.com
Référente Emploi
Carine PALADINO : carine.paladino@missionlocalevalence.com

Mission Locale des Portes de Provence

Directrice : Audrey ROUVEROL
35 boulevard du Général de Gaulle - BP 25
26200 Montélimar
Tél : 04 75 00 70 30 / Fax : 04 75 53 74 12
@ contact@missionlocale.info
www.lamissionlocale.fr

Référent Emploi
Youssef BERRAAOUAN : y.berraaouan@missionlocale.info

Mission Locale Drôme des Collines-Royans-Vercors

Directeur : Pierre BRILLAUD
30, Boulevard Rémy Roure
26105 Romans cedex
Accueil jeunes : 04 75 70 79 40
Administration / Partenaires Tél : 04 75 70 79 41 / Fax : 04 75 05 33 78
@ : ml-romans@missionlocaleromans.com
www.missionlocaleromans.com

Référent Emploi
Fabrice Moulin : fmoulin@missionlocaleromans.com

Mission Locale Vallée de la Drôme

Directeur : Daniel BOYER
3 rue des Cuiretteries / BP 309
26401 Crest Cedex
Tél : 04 75 76 70 67 / Fax : 04 75 76 85 47
@ : mlvalleedrome@fr.oleane.com

Référente Emploi
Maryline BOLOMEY : mbolomey@mlvalleedrome.org

ISERE

Mission Locale de Grenoble

Directrice : Magali BESSIERE
16 bld Agutte Sembat—38000 Grenoble
Tél : 04 76 86 58 58 / Fax : 04 76 86 06 11
@ : info@ml-grenoble.org

Référents Emploi
David FAUCONET: david.fauconet@ml-grenoble.org
Alain REY : alain.rey@ml-grenoble.org

Mission Locale de St Martin d'Hères

Directeur : Christian ALIM
14 rue Marceau Leyssieux
38400 St Martin d'Hères
Tél : 04 76 51 03 82 / Fax : 04 76 03 12 68
@ : missionlocale@mljsmh.com

Référentes Emploi
Delphine ALLIBERT : d.allibert@mljsmh.com
Christine BELLE : c.christine@mljsmh.com

Mission Locale Sud Isère

Directeur : Bruce MALLEVAL
Immeuble le Palladio – 2 ème étage
31 rue de Normandie Niémen
38130 Échirolles
Tél : 04 76 23 67 80 / Fax : 04 76 40 07 50
@ : echirolles@missionlocale-si.com
Web : www.missionlocale-si.com

Référents Emploi
Sébastien LAFFITTE : s.laffitte@missionlocale-si.com
Gwenaëlle HAMON : g.hamon@missionlocale-si.com

Mission Locale Isère Drac Vercors

Directrice : Dadou CONTRERAS
28 rue de la Liberté
38600 Fontaine
Tél : 04 76 53 34 10 / Fax : 04 76 53 34 15
mlidv.fontaine@gmail.com

Mission Locale du Grésivaudan

Directrice : Catherine PELTIER
147 rue du Pré de l'Horre—38920 Crolles
Tél : 04 76 08 08 70 / Fax : 04 76 08 89 51
@ : info@mlgresivaudan.com

Référentes Emploi
Maud CAUGNON – mcaugnon@mlgresivaudan.com
Magali TESSIER – mtessier@mlgresivaudan.com

Mission Locale du Pays Voironnais

Directeur : Dominique DESSEZ
40 rue Mainssieux-BP 363
38511 Voiron Cedex
Tél. : 04 76 93 17 18 / Fax. : 04 76 93 17 72
@ : maison.emploi@paysvoironnais.com
Web : www.emploi-pvsg.org

Relations entreprises, Emploi
Nathalie GRIMALDI - nathalie.grimaldi@paysvoironnais.com

Mission Locale Alpes Sud Isère

Directeur : Jean GALLEGO
205 Chemin des Mattons
38220 Vizille
Tél ; 04 76 78 88 76 / Fax : 04 76 78 93 70
@ : contact@ml-asi.com
www.ml-asi.com

Référentes Emploi
Aurélia VERPILLOT : aurelia.verpillot@ml-asi.com
Gisèle SAULQUIN : gisele.saulquin@ml-asi.com

Mission Locale Nord Isère

Directeur : Olivier GRANIER
7 place Charlie Chaplin
38300 Bourgoin-Jallieu
Tél. : 04 74 83 56 56 / Fax : 04 74 83 30 05
@ : siegesocial@mlni.fr
Web : www.missionlocalenordisere.asso.fr

Référente Emploi—Développement Relation Entreprise
Christine ECUYER : c.ecuyer@mlni.fr

Mission Locale Isère Rhodanienne (MIJIR)

Directeur : Patrice MOURET
9 rue Laurent Florentin—38200 Vienne
Tél : 04 74 78 37 90 / Fax : 04 74 85 54 21
@ : vienne@mijir-missionlocale.org

Référente Emploi :
Marie-France DUFOUR : mf.dufour@mijir-missionlocale.org

Mission Locale Isère Rhodanienne (MOB)

Directeur : Bruno AMY
103 rue Chorier—BP 38
38270 Beaurepaire
Tél. : 04 74 79 18 18 / Fax : 04 74 79 18 19
@ : mob@mlbievre.com

Référente Emploi
Véronique LERROUL : veromob@mlbievre.com

Mission Locale Pays du Sud Grésivaudan

Directrice : Chantal EMARD BURRIAT
Maison de l'Économie
7 rue du Colombier / BP 63
38162 Saint Marcellin cedex
Tél. : 04 76 38 83 42 / Fax : 04 76 38 04 94
@ : missionlocale@pays-saint-marcellin.fr
www.missionlocale.sud-gresivaudan.org

Référente Emploi
Cécile TABARDEL : cecile.tabardel@pays-saint-marcellin.fr

LOIRE

Mission Locale du Roannais

Directeur : Jean-Marc DETOUR
4 rue Molière
42300 Roanne
Numéro spécial entreprises : 36 12
Tél : 04 77 68 42 88 / Fax : 04 77 67 28 19
@ : secretariat@mlroanne.org
web : www.mlroanne.org

Référents Emploi
Sandrine DELORME : sandrinedelorme@mlroanne.org
Alexis RICHEZ : alexis.richez@mlroanne.org
Karine AGNEL : karine.agnel@mlroanne.org
Suzanne PICHONNIER : suzanne.pichonnier@mlroanne.org

Mission Locale de Saint Etienne et de la Couronne Stéphanoise

Directeur : Mokhtar BOUGHARI
18 avenue Augustin Dupré
42000 St Etienne
Tél : 04 77 01 34 00 / Fax : 04 77 01 34 28
@ : contact@ml-st-etienne.org
web : www.ml-st-etienne.org

Référents Emploi
Estelle MARTINEZ : estelle.martinez@ml-st-etienne.org
Arnaud PEILLON : arnaud.peillon@ml-st-etienne.org
Idriss YAKOUBENE : Idriss.yakoubene@ml-st-etienne.org

Mission Locale Ondaine et Haut Pilat

Directrice : Jacqueline AUDIARD
44 bis rue de la Tour Varan
42700 Firminy
Tél : 04 77 10 19 99 / Fax : 04 77 10 19 98
@ : contact@mlj-ondainehautpilat.fr

Référent Emploi
Johan BRUYERE : j.bruyere@plj-ondainehautpilat.fr

Mission Locale Gier Pilat

Directeur : Alain LOUAT
Pôle Jeunesse
Esplanade Melchior Mitte de Chevrières
42400 St Chamond
Tél : 04 77 29 98 00 / Fax : 04 77 29 98 01
@ : contact@ml-gierpilat.org
web : www.ml-gierpilat.org

Référente emploi St Chamond
Rabla BERLQUERMI : rabla.belquermi@ml-gierpilat.org

Référente emploi Rive de Gier :
Séverine JEANDEAUX : severine.jeandaux@ml-gierpilat.org

Mission Locale du Forez

Directeur : Patrice ROMEUF
Maison des permanences
12 rue de la Préfecture
42600 Montbrison
Tél : 04 77 58 42 03 / Fax : 04 77 96 33 90
@ : contact@mlforez.fr

Référents Emploi
Isabelle BARNABE : ibarnabe@mlforez.fr
Yves MICHALLET : ymichallet@mlforez.fr
Gracienne PERET : gperet@mlforez.fr

RHONE

Mission Locale de Lyon

Directrice : Christine VAISSE
107 – 109 Boulevard Vivier Merle
69003 Lyon
Tél. : 04 72 56 99 99 / Fax : 04 72 56 99 85
@ : siege@mllyon.org
www.missionlocalelyon.fr

Référents Emploi
Richard PELLET : r.pellet@mllyon.org
Xavier MERCADER x.mercader@mllyon.org

Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais

Directrice : Malika YADEL-GALLOUL
3 avenue du Général Brosset
69160 Tassin la Demi-Lune
Tél. : 04 72 59 18 80 / Fax : 04 72 59 18 81
@ : info@missloc.org

Référent Emploi
Franck NALLET : f.nallet@missloc.org

Mission Locale du Plateau Nord Val de Saône

Directeur : Rachid OUKRID
20 rue Ampère
Centre commercial "les Marronniers"
69270 Fontaines sur Saône
Tél : 04 72 27 45 50 / Fax : 04 72 27 45 57
@ : missloc.pnvs.@mlpnvs.org
Web : www.mlpnvs.org

Référents Emploi
Florence ROSSET : f.rosset@mlpnvs.org
Vincent DEBAUNE : v.debaune@mlpnvs.org

Mission Locale de Vaulx en Velin

Directrice : Anne DUFAUD
3 av. Georges Dimitrov
69120 Vaulx en Velin
Tél : 04 72 04 94 14 / Fax : 04 72 04 17 89
@ : contact@mlvaulx.org

Référents Emploi— Alternance
Ouahiba KENZARI : ouahiba.kenzari@mlvaulx.org
Carlos DA SILVA : carlos.dasilva@mlvaulx.org

Mission Locale du Rhône Sud Est

Directeur : Jean Pierre BERTHOLET
Place du Pentacle
69190 St Fons
Tél : 04 72 89 39 99 / Fax : 04 78 67 59 59
@ : mlrse@mlrse.org

Référente Emploi
Carole MARTINEZ : c.martinez@mlrse.org

Mission Locale de Bron, Décines, Meyzieu

Directrice : Fatima SAIDANI
32 rue de la République
69150 Décines Charpieu
Tél : 04 72 05 65 70 / Fax : 04 72 05 65 79
@ : mlbdm@mlbdm.org
Web : <http://www.mlbdm.org>

Référent Emploi— Alternance
Eric TRUGLIA : e.truglia@mlbdm.org

Mission Locale Rhône Sud M.I.F.I.V.A

Directrice : Fatima GANNAZ
6 rue Jacques PREVERT / BP 7
69702 Givors Cedex
Tél. : 04 72 24 20 12 / Fax : 04 78 73 82 46
@ : mifiva.siege@mifiva.com

Référente Emploi
Karine GALEA : karine.galea@mifiva.com

Mission Locale du Nord Ouest Rhône

Directeur : Thierry RECEVEUR
Place Victor Hugo—69170 Tarare
Tél : 04 74 05 00 30 / Fax : 04 74 05 37 40
@ : contact@missionlocale.org
Web : www.missionlocale.org

Référent Emploi
Patrice PONTIER : ppontier@missionlocale.org

Mission Locale de Villefranche, Beaujolais

Avenir Jeunes

Directrice : Ouardia CHIKH

Maison de l'Emploi et de la Formation

1 place Faubert

69400 Villefranche sur Saône

Tél : 04 74 02 91 50 / Fax : 04 74 02 91 51

@ : avenirjeunes@mlbeaujolais.org

Référents Emploi

Faella ZOPPIANO : faelle.zoppiano@mlbeaujolais.org

Laurent CHAMPROSE : laurent.champrose@mlbeaujolais.org

Séverine COING : severine.coing@mlbeaujolais.org

Barbara ROCHER : barbara.rocher@mlbeaujolais.org

Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais

Directrice : Pascale PONCIN

12 rue du Colonel Sebbane

69600 Oullins

Tél : 04 72 66 17 50 / Fax : 04 78 50 93 31

@ : contact@mlsol.fr

Web : www.missionlocale-mlisol.org

Référente Emploi

Pascale CHAMBARD : p.chambard@mlsol.fr

Mission Locale de Villeurbanne

Directeur : Mamadou DISSA

50 rue Racine

69100 Villeurbanne

Tél : 04 72 65 70 50 / Fax : 04 72 65 70 60

@ : mlve@mlve.org

Référents Emploi

Rachida JOUFFREY Cynthie ORENES Sabine PIERQUET Nicolas FILHOL

Mission Locale de Vénissieux

Directeur : Martial GUIGUET

8 av. division Leclerc—BP 308

69634 Vénissieux

Tél. : 04 72 89 13 30 / Fax : 04 72 89 13 31

@ : direction@mlvenissieux.com

www.mission-locale-de-venissieux.fr

Référents Emploi

Isabelle MALLÉN : i.mallen@mlvenissieux.com

Karine MOIROUD : k.moiroud@mlvenissieux.com

Laure G'MEINER : l.gmeiner@mlvenissieux.com

Jackie CHARRIER : j.charrier@mlvenissieux.com

Baktha BEKHADDA : b.bekhadda@mlvenissieux.com

SAVOIE

Mission Locale de la Tarentaise

Directeur : François GAUDIN
45 avenue Jean Jaurès
73200 Albertville
Tél : 04 79 31 19 19 / Fax : 04 79 32 71 19
@ : secretariat@mlj-tarentaise.com

Référentes Emploi
Isabelle GIGNOUD : i.gignoud@mlj-tarentaise.com
Mariska LUISIN : mariska.mlj@wanadoo.fr

Mission Locale de Maurienne

Directrice : Mireille CHARVEYS
274 av. du Mont Cenis / BP 82
73303 Saint Jean de Maurienne Cedex
Tél : 04 79 64 41 02 / Fax : 04 79 59 95 81
@ : info@mlj-maurienne.org
www.mlj-maurienne.org

Référente Emploi
Liliane PIRONE : lpirone@mlj-maurienne.org

Mission Locale du Bassin Chambérien

Directeur : Claude LE GOFF
72 rue Paulette BESSON— BP 94 38
73094 Chambéry cedex 9
Tél : 04 79 33 50 84 / Fax : 04 79 85 88 94
@ : mlchambery@mlchambery.org
Web : www.mlchambery.org

Référents Emploi
Frédéric DI LORETO : fredericdiloreto@mlchambery.org
Naima BELAROUCI : naimabelarouci@mlchambery.org
Sandra FRANCONY : sandrafrancony@mlchambery.org

Mission Locale Jeunes du Bassin Aixois, de l'Albanais, des Bauges et de la Chautagne (Avenir Jeunes)

Directrice : Michelle ODIER
Place Maurice Mollard - BP 50520
73105 Aix les bains Cedex
Tél : 04 79 61 54 59 / Fax : 04 79 34 12 90
@ : contact@mlj73.fr
Web : www.avenir-jeunes73.fr

Référente Emploi
Caroline NOBLES : c.nobles@mlj73.fr

HAUTE-SAVOIE

Mission Locale du Chablais

Directeur : Yvan BOURDIN
26 boulevard du canal 74200 Thonon les Bains
Tél : 04 50 26 36 97 / Fax : 04 50 70 23 76
@ : mlc@ml-chablais.org
Web : www.ml-chablais.org

Référente Emploi
Christine CANAL : christine@ml-chablais.org

Mission Locale du Genevois

Directrice : Sandrine DESCHAMPS
26 avenue de Verdun—74100 Annemasse
Tél : 04 50 95 20 50 / Fax : 04 50 95 24 97
@ : ml.genevois@mlgenevois.org
www.mlgenevois.org

Référente Emploi
Sandrine GIRARD : s.girard@mlgenevois.org

Mission Locale du Faucigny, Mont-Blanc

Directeur : Emmanuel DENTIN
15 rue Achille Benoit—74300 Cluses
Tél : 04 50 89 72 30 / Fax : 04 50 89 72 01
@ : info@missionlocale.fr
www.missionlocale.fr

Référente Emploi
Lydia BRAND : lbrand@missionlocale.fr

Mission Locale du Bassin Annecien

Directeur : Pascal PEYRIGUE
23 avenue de Loverchy - BP 98
74003 Annecy Cedex 03
Tél : 04 50 51 39 22 / Fax : 04 50 51 89 85
@ : info@mljba.fr
Web : www.mljba.fr

Référents Emploi
Laurent MOUGENOT : l-mougenot@mljba.fr
Cécile MARGELIDON : c-margelidon@mljba.fr

e- la liste des contacts départementaux du CNFPT

Département	Interlocuteur	Fonction	Coordonnées	Adresse postale
Ain	LEBORGNE Eric	Responsable d'antenne	Eric.leborgne@cnfpt.fr 04 37 62 11 60	Maison des communes 119, chemin de Bellevue 01960 Péronnas
Ardèche Drôme			04 75 82 27 29	Maison des collectivités 250, rue du Toueur 26500 Bourg les Valence
Isère			04 76 15 01 00	440, rue des Universités – BP 51 38402 Saint-Martin d'Hères cedex
Loire	BOYER Françoise	Responsable d'antenne	francoise.boyer@cnfpt.fr 04 77 49 68 30	24, rue d'Arcole - 42000 Saint-Etienne
Rhône	ROUÉ Patricia	Assistante formation Référente Emplois d'Avenir	patricia.roue@cnfpt.fr 04 73 74 52 20	
Savoie			04 79 85 58 95	19, allée du Lac Saint-André 73370 Le Bourget du lac
Haute-Savoie			04 50 33 98 70	55, rue du Val Vert – 74600 Seynod

f- l'organisation territoriale du FIPHFP

Département	Interlocuteur	Fonction	Coordonnées	Adresse postale
Ain	GROSTIN Joël	Délégué inter régional Auvergne- Bourgogne- Rhône-Alpes	joel.grostin@caissedesdepots.fr 04 72 11 49 22	Caisse des Dépôts – Direction régionale 44, rue de la Villette – 69425 Cedex 03
Ardèche Drôme				
Isère				
Loire				
Rhône				
Savoie				
Haute-Savoie				

g- autres structures d'aide et de conseil dans les territoires

→ pour les associations, structures d'insertion et autres entreprises d'utilité sociale : le **Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)**

Créé en 2002 par l'Etat et la Caisse des Dépôts, le Dispositif local d'accompagnement (DLA) aide les

associations employeurs, structures d'insertion et autres entreprises d'utilité sociale créatrices d'emploi dans leur démarche de consolidation et de développement.

<http://www.avise.org/spip.php?rubrique117>

► **AIN**

Agence Gestion Liaison Conseil - AGLCA

2, Bd Irène Joliot Curie
01006 BOURG EN BRESSE
Delphine BERNARD
04 74 23 29 43
04 74 23 65 26
dla01@aglca.asso.fr
[Accéder au site du dla](#)

► **ARDECHE**

Initiative emploi Dauphiné Vivarais - IEDV

Parc du 45ième parallèle
9 rue Olivier de Serres
26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE
Olivier Barret
04 75 70 66 57
04 75 72 21 67
dla@iedv.fr

► **DRÔME**

Initiative emploi Dauphiné Vivarais - IEDV

Parc du 45ième parallèle
9 rue Olivier de Serres
26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE
Diane Intartaglia
04 75 70 66 57
04 75 72 21 67
dla@iedv.fr

► **ISERE**

MCAE Isère Active

35, rue Casimir Brenier
38000 GRENOBLE
Yves Saletes
04 76 22 33 18
04 76 22 48 90
ysaletes@mcae.org

► **RHÔNE**

Rhône Développement Initiatives - RDI

2, place André Latarjet
69008 LYON
Adeline Billon
04 37 28 68 68
04 37 28 68 69
billon@rdi.asso.fr

► **LOIRE**

Emplois Loire Observatoire - ELO

Mission Locale de Saint Etienne et de la Couronne Stéphanoise

18 avenue Augustin Dupré
42000 St Etienne
Numéro spécial entreprises : 3912
Arnaud PEILLON : arnaud.peillon@ml-st-etienne.org
Idriss YACOBENE : idriss.yacoubene@ml-st-etienne.org

► **HAUTE SAVOIE**

Association pour le Développement de l'Insertion Sociale par l'Economique en Savoie - ADISES ACTIVE

23 avenue de Genève
74000 Annecy
Michèle Ciclet
04 50 67 16 86
04 79 69 27 07
m.ciclet@adises.com
[Accéder au site de l'Adises](#)

► **SAVOIE**

Association pour le Développement de l'Insertion Sociale par l'Economique en Savoie - ADISES ACTIVE

Parc d'activité de Côte Rousse
180, rue du Genevois
Bât F
73000 CHAMBERY
Maud Frasson
04 79 69 11 01
04 79 69 27 07
m.frasson@adises.com
[Accéder au site de l'Adises](#)

► DLA RHÔNE ALPES

Cress Rhône Alpes

11, rue Auguste Lacroix
69003 LYON
Sylvain Brun
04 78 09 11 97
04 72 78 42 92
sbrun@cress-ra.org

→ Pour les collectivités locales, le Centre de Gestion

Les Centres de Gestion sont des Etablissements publics locaux à caractère administratif, gérés par des employeurs territoriaux, qui ont pour vocation de participer à la gestion des personnels territoriaux et au développement des collectivités.

<http://www.fncdg.com>

idem DLA , voir pour la liste des CDG des huit départements (avec l'annuaire)

h- les FAQ sur les emplois d'avenir

→ FAQ de la DGEFP : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/QR_EA_n4_19_09_13-2.pdf

Voir pour extraction du document pour lecture rapide ?

→ FAQ de l'AGEFIPH

Emploi d'avenir : les aides de l'Agefiph

1. Quel est le montant de l'aide de soutien aux emplois d'avenir pour le secteur marchand ?

L'aide de soutien aux emplois d'avenir pour le secteur marchand est plafonnée à 10 300 € pour un temps plein et calculée au prorata de la durée du temps de travail pour un temps partiel (minimum 16 heures hebdomadaires). Elle est non renouvelable.

2. Quelles sont les conditions d'attribution de l'aide de soutien aux emplois d'avenir pour le secteur marchand ?

- supérieur à 6%), ayant fait la demande dans les trois mois après l'embauche auprès de Cap emploi, la Mission locale ou directement auprès de la délégation régionale de l'Agefiph.

L'aide est exclusivement prescrite ; un employeur ne peut pas la mobiliser directement.

- Les prescripteurs de l'aide sont :

- Cap emploi,
- Missions Locales.

L'aide est mobilisable pour les jeunes handicapés éligibles au dispositif des emplois d'avenir jusqu'à leur 30ème anniversaire.

3. Quelles sont les pièces justificatives à fournir pour recevoir l'aide de soutien aux emplois d'avenir pour le secteur marchand ?

- Copie du justificatif de bénéficiaire de l'article L5212-13 du Code du travail ou de la copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé si le jeune est âgé de + de 26 ans,
- Document Cerfa n°14830*01 signé des 3 parties (employeur, jeune salarié et référent mission locale ou Cap emploi du jeune),
- Copie de l'avis médical d'aptitude à l'embauche (volet employeur),
- Copie du bulletin de salaire du 1er mois de travail effectif,
- Relevé d'identité bancaire (RIB) de l'employeur.
- Le dossier de demande d'intervention dûment complété, signé et cacheté au verso par l'entreprise. L'Agefiph se réserve le droit de demander des pièces complémentaires

4. Quel est le montant de l'aide à la formation des salariés handicapés en contrat emploi d'avenir ?

L'Agefiph finance jusqu'à 80 % du coût pédagogique en complément d'un cofinancement (OPCA, conseil régional, employeur...).

5. Quelles sont les conditions d'attribution de l'aide à la formation des salariés handicapés en emploi d'avenir?

Cette aide s'adresse aux employeurs des secteurs marchand ou non marchand ayant recruté un jeune handicapé en contrat initiative emploi (CIE) ou en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir à l'exclusion des entreprises sous accord sauf celles ayant un quota supérieur à 6%).

La demande doit être faite en amont du démarrage de la formation auprès de Cap emploi ou Mission locale. Elle couvre toutes les formations d'une durée comprise entre 100 et 250 heures réalisées par un organisme de formation.

6. Quelles sont les pièces justificatives à fournir pour recevoir l'aide à la formation des salariés handicapés en emploi d'avenir ?

- Copie du justificatif de bénéficiaire de l'article L5212-13 du Code du travail ou copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé si le jeune est âgé de + de 26 ans,
- Copie du contrat emploi d'avenir, signé et revêtu du cachet de (CERFA N° 14 830*01 signé des trois parties)
- Devis détaillé de la formation précisant sa durée (en heures).
- Justificatif du cofinancement demandé ou obtenu (OPCA, plan de formation de l'entreprise, Conseil régional, ...),
- Relevé d'identité bancaire (RIB) de l'employeur.
- Le dossier de demande d'intervention, dûment complété, signé et cacheté au verso par l'entreprise.
- L'Agefiph se réserve le droit de demander des pièces complémentaires.

7. Puis je bénéficier de l'aide au tutorat ?

L'Agefiph permet l'accès à l'aide au tutorat aux employeurs du secteur privé à l'exclusion des entreprises sous accord sauf celles ayant un quota supérieur à 6% et signataires d'emplois d'avenir.

8. Quel est le montant de l'aide au tutorat ?

L'aide au tutorat est plafonnée à 1 000 € pour un contrat inférieur à 12 mois, soit 40 heures maximum d'intervention (coût horaire unitaire max de 25 €) ; 2 000 € pour un contrat de 12 mois et plus et les CDI, soit 80 heures maximum d'intervention (coût horaire unitaire max de 25 €).

L'aide à la formation du tuteur est plafonnée à 1 000 € quelle que soit la durée du contrat.

9. Quelle sont les conditions d'attribution de l'aide au tutorat ?

L'aide au tutorat vise à améliorer l'intégration professionnelle chez un employeur du secteur privé à l'exclusion des entreprises sous accord sauf celles ayant un quota supérieur à 6% d'un salarié handicapé dans un nouvel emploi lié à la prise d'un poste, dans le cadre du maintien dans l'emploi ou consécutivement au recrutement.

Cette aide, non renouvelable, est mobilisable pour les emplois d'avenir.

10. Comment bénéficier de l'aide au tutorat ?

L'aide doit être demandée soit directement auprès de votre délégation régionale de l'Agefiph ou auprès du conseiller Cap emploi ou Mission locale dans le cas d'un recrutement. La demande doit être faite en amont de la date de démarrage du tutorat ou de la formation du tuteur.

11. Quelles sont les pièces justificatives à fournir pour recevoir l'aide au tutorat ?

La copie du justificatif du statut de bénéficiaire de l'Art. L 5212-13 du code du travail de la personne handicapée concernée, ou la copie de la demande en cours.

- Un relevé d'identité bancaire de l'employeur.
- Un exposé du projet détaillant la situation de travail du salarié handicapé concerné, les conditions de mises en oeuvre du tutorat : intervenant(s), durée, contenu, coût, ...
- La présentation de l'intervenant interne : fonction/métier, qualification, ... et la copie de son plus récent bulletin de salaire.
- Le devis détaillé de l'organisme de formation réalisant la formation du tuteur.
- La copie du contrat de travail en cours et du plus récent bulletin de salaire du salarié concerné (salarié handicapé tuteuré).
- Le dossier de demande d'intervention dûment complété, cacheté et signé au verso par l'employeur.

12. Qui verse les aides de l'Agefiph ?

Les aides sont versées par l'Agefiph. Elles doivent être demandées soit directement auprès de la délégation régionale de l'Agefiph, soit auprès d'un conseiller Cap emploi ou Mission au moyen d'un

dossier (téléchargeable sur le site de l'Agefiph) à renseigner et à accompagner des pièces justificatives.

13. Les aides sont-elles cumulables ?

Il est possible de cumuler l'aide à la formation des salariés handicapés en contrat d'emploi d'avenir avec l'aide de soutien aux emplois d'avenir pour le secteur marchand et l'aide au tutorat.

Guide des parcours de formation DES EMPLOIS D'AVENIR



Rhône-Alpes